VILLE DE BEAUCHAMP

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 FEVRIER 2017

==========

L'an deux mil dix-sept le 23 février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Francine OCCIS, Maire

Etaient présents : Mme OCCIS, Maire, M. LECUREUR, Mme MERLAY, M. ANDRIEUX, Mme IDJAKIREN, M. SOLLER, M. ROUSSEL, Adjoints,

M. PELAMOURGUES, M. CONTENTIN, Mme ROBERT, Mme BINZENBACH, Mme LE FALHER, Mme HAMMACHE, M CARREL, Mme VALENTE, Mme RESTOUS, M. D'ESTE, Mme NORDMANN, M. JENNY, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. SEIGNÉ, Mme TAKACS.

Absent excusé : Mme AVELINE pouvoir à M. ROUSSEL
Mme AUZEMERY pouvoir à M. ANDRIEUX
Mme BERTRAND pouvoir à M. LECUREUR
Mme BARROCA pouvoir à Mme NORDMANN
M. PLANCHE pouvoir à Mme TAKACS
M. LENHARDT

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner M. D'ESTE pour assurer ces fonctions. Sans observation, M. D'ESTE est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2016

Déclaration du groupe Alternative Citoyenne pour Beauchamp *: « Pour la clarté des débats, il serait intéressant que les personnes visées par les déclarations de Beauchamp à Votre Image soient clairement mentionnées.*
Dans le cas de la délibération 18 sur le plafond des heures travaillés par les assistantes maternelles, le groupe d'Alternative Citoyenne pour Beauchamp précise qu'il s'est abstenu n'ayant pas été convaincu de l'intérêt de la modification pour les familles et les assistantes maternelles. »

Le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité le procès verbal de la réunion du 15 décembre 2016.

2. Compte rendu concernant les décisions prises par délégation du Conseil municipal

Décision n° 2016 – DEC – 068 : Signature du marché M1116ST006 « Travaux de désamiantage et de démolition de constructions sur la propriété communale sise 23, avenue Curnonsky ». Le montant global et forfaitaire est de 26 567 € HT.

Décision n° 2016 – DEC – 069 : Signature du marché d'assurance « risques statutaires » M3216RH001 concernant l'option 1 avec GRAS SAVOYE. La durée de ce marché est de 5 ans avec comme montant prévisionnel pour 2017 : 146 581 € HT.

Décision n° 2016 – DEC – 070 : Signature d'un avenant concernant l'assurance d'une exposition temporaire « KAMISHIBAI » qui se déroulera à la bibliothèque du 5 janvier au 2 mars 2017. Le montant global et forfaitaire est de 171,56 €.

Décision n° 2017 – DEC – 001 : Signature d'un avenant concernant l'assurance de l'exposition « salon des peintres » avec BRETEUIL ASSURANCE COURTAGE. Le montant global et forfaitaire est de 787,16 €.

Décision n° 2017 – DEC – 002 : Signature d'un contrat de services et de maintenance des panneaux lumineux avec la société CHARVET INDUSTRIES - domiciliée Rue de Folliouse - ZAE Folliouse Les Echets 01700 MIRIBEL pour l'année 2017. Le présent contrat prend effet au 1er janvier 2017 pour une durée minimum de 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 1 an avec une durée maximum de 10 ans pour un montant annuel de 6097,34 € TTC.

Décision n° 2017 – DEC – 003 : Signature d'un contrat d'engagement d'artiste avec Monsieur Tony CALVES pour le « Thé dansant » du dimanche 5 mars 2017. La prestation aura lieu pour un montant de 300,00 €.

Décision n° 2017 – DEC – 004: Signature d'une convention de formation professionnelle continue avec l'Institut de Recherche Appliquée pour l'Enfant et le Couple (IRAEC). La prestation se déroulera sur 6 séances dans l'année 2017 pour un montant annuel de 2400 € TTC.

Décision n° 2017 – DEC – 005: Signature d'un contrat concernant la maintenance des rideaux métalliques du marché couvert avec la société AEFI domiciliée à Eaubonne ZA des alouettes. Le présent contrat prend effet à la signature du contrat et est renouvelable 3 fois tacitement. Le montant de la prestation s'élève à 1 300,00 € pour l'année 2017.

3. Rapport sur les Orientations Budgétaires Ville

Monsieur Andrieux expose les orientations budgétaires :
La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982).

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

L'article L.2312-1 du CGCT reprend l'ensemble de ces dispositions en ces termes.
« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Une baisse durable et inédite des dotations de l'État
Le budget 2017 s'inscrit dans un contexte toujours aussi difficile pour l'ensemble du secteur public local. Après avoir réduit les dotations de 1,5 milliard d'euros en 2014, l'État a engagé les collectivités locales dans un plan de participation au redressement des finances publiques à hauteur de 11 milliards d'euros sur la période 2015 – 2017.

Même si la loi de finances pour 2017 (LF 2017) a divisé de moitié l'effort demandé au bloc local, **la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2017 de la commune devrait subir une nouvelle diminution de l'ordre de 150 000 €.**

Une reprise relative de l'activité économique et de l'inflation

- La zone EURO

En 2017, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays (Allemagne, Italie). La croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,2 % en moyenne en 2017 après 1,7 % en 2016.
De son côté, l'inflation reste faible en 2016, atteignant + 0,2 % en moyenne. Début 2017, l'inflation va poursuivre sa remontée progressive, suivant la tendance du prix du pétrole. In fine, l'inflation en zone euro devrait être de l'ordre de + 1,3 % en moyenne en 2017 et atteindre + 1,7 % en 2018.

- La France

En ce qui concerne la France, les derniers chiffres établissent une croissance 2016 à 1,1 % alors que la loi de finances 2016 tablait sur 1,5 %.

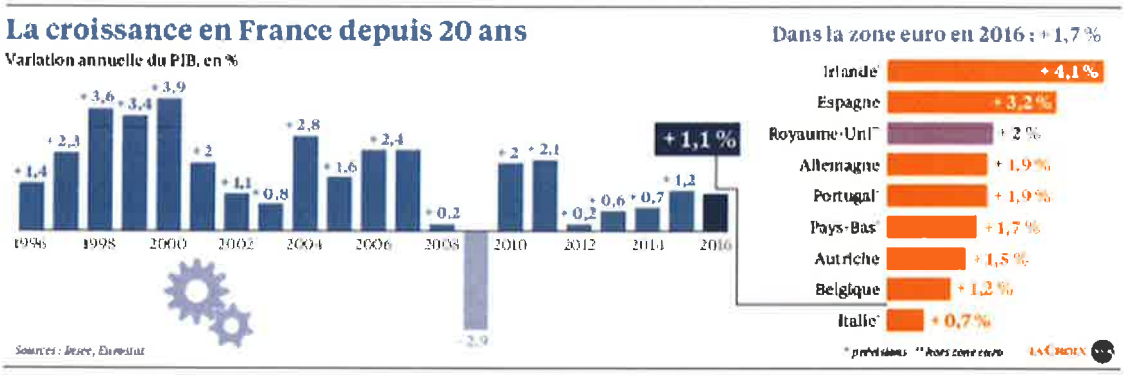

En 2017, cette même croissance française devrait être comprise dans une fourchette allant de + 1 % à + 1,5 %.
En ce qui concerne l'inflation pour 2017, celle-ci devrait être plus marquée qu'en 2016 et devrait être de l'ordre de + 1,2 % en moyenne.

Graphique 7 : Fourchette de projections de l'inflation IPCH

(glissement annuel, en %)

Sources : Insee pour 2000-2016T3, projections Banque de France en prévision.

Précision : IPCH signifie "indice des prix à la consommation harmonisé"

Beauchamp ayant souscrit un prêt structuré indexé sur l'inflation, la commune se voit donc potentiellement impactée par ces évolutions et notamment dans le cas où l'inflation française serait supérieure à l'inflation européenne. Les anticipations tendent pour 2017 vers un niveau très proche sur les deux périmètres avec un caractère légèrement plus inflationniste pour la zone EURO, cette proximité des anticipations conduit à appréhender 2017 avec prudence.
Concernant la dette structurée, la commune possède également un prêt adossé à l'écart entre les taux longs et courts (CMS 30 ans / CMS 2 ans). De ce point de vue, la reprise relative de l'activité économique conjuguée avec la politique accommodante de la Banque Centrale Européenne (BCE) devraient soutenir le niveau des taux longs alors que les taux courts devraient rester à un niveau assez bas.

1. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Note liminaire concernant la situation de la dette

Conformément au décret du 29 décembre 2015 modifiant l'article R2313-2 du CGCT, la commune déduit de cet encours de dette le montant de la créance restant à percevoir du fonds de soutien.

1. Présentation de la dette de la commune

Charges Financières de la dette en 2017	
Annuité	2 429 912,98 €
Capital à rembourser	1 037 530,86 €
Intérêts	1 392 382,12 €
Taux moyen de l'exercice	4,19 %

2. Analyse au 01/01/17

Dette Long Terme (01/01/2017)	
Capital restant dû	23 119 878,15 € = 33 231 998,54 € - 10 112 120,39 € (créance fonds de soutien)
Capital restant dû / population	2 617 € / hab
Durée résiduelle	21 ans

3. Extinction

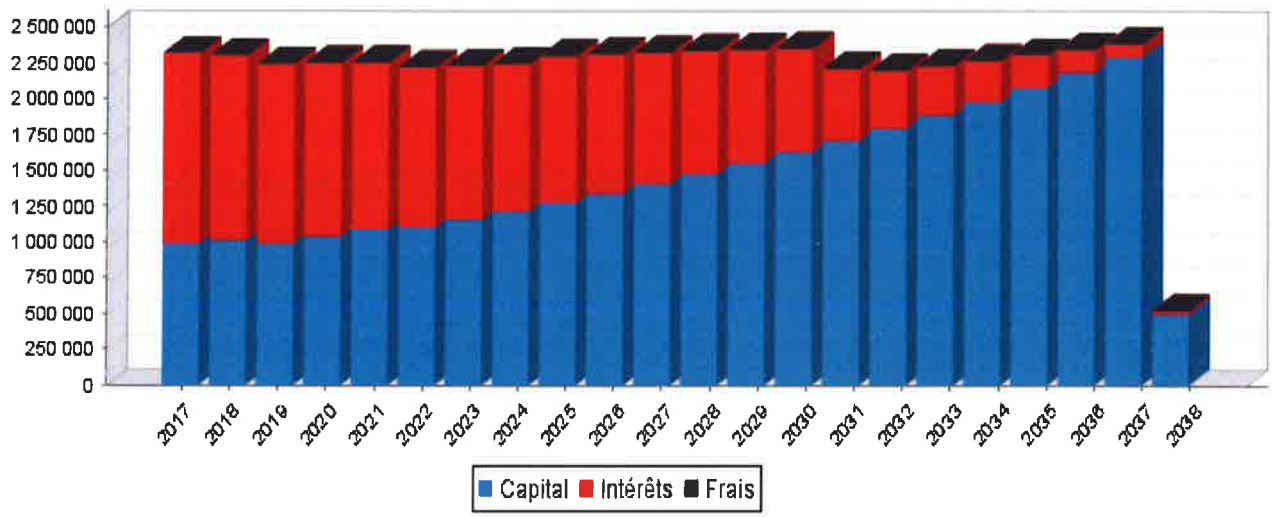

4. Structure par taux

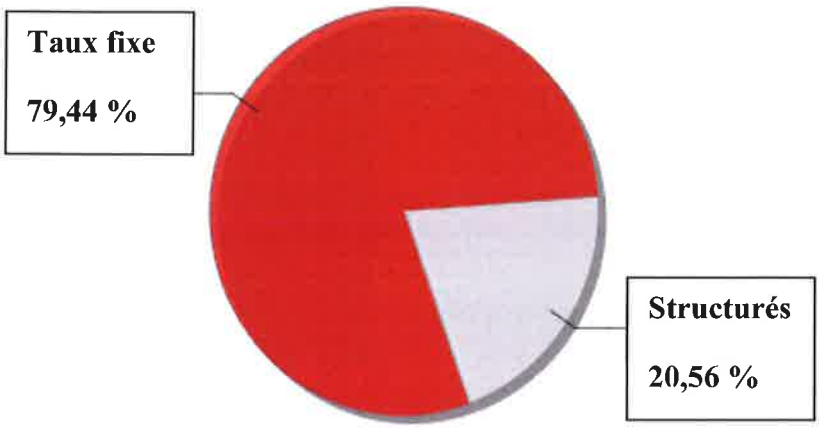

5. Prêteurs

Répartition par prêteur au 01/01/17

Prêteur	Montant	Pourcentage
SFIL/ DEXIA Crédit Local	32 863 714,40 €	98,89 %
Autres	368 284,14 €	1,11 %
TOTAL	33 231 998,54 €	100 %

6. Charte

Classification du capital restant dû au 1er janvier 2017 selon la charte Gissler

Catégorie	Montant	Pourcentage
1 – A	26 397 869,82 €	79,44 %
2 – E	5 421 223,51 €	16,31 %
3 – E	1 412 905,21 €	4,25 %

Total	33 231 998,54 €	100 %

7. Intérêts

Répartition annuelle par index des intérêts

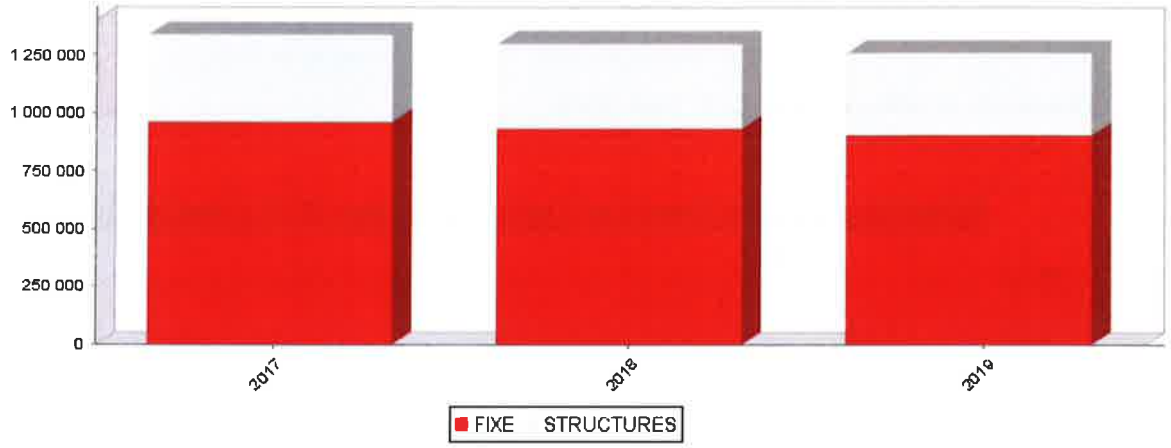

Capital restant dû par index	Intérêts par index 2017	Coût moyen 2017
FIXE	1 000 860,01 €	3,9 %
STRUCTURÉ	391 522,11 €	5,89 %
TOTAL	1 392 382,12 €	4,19 %

8. Profil d'extinction de la dette

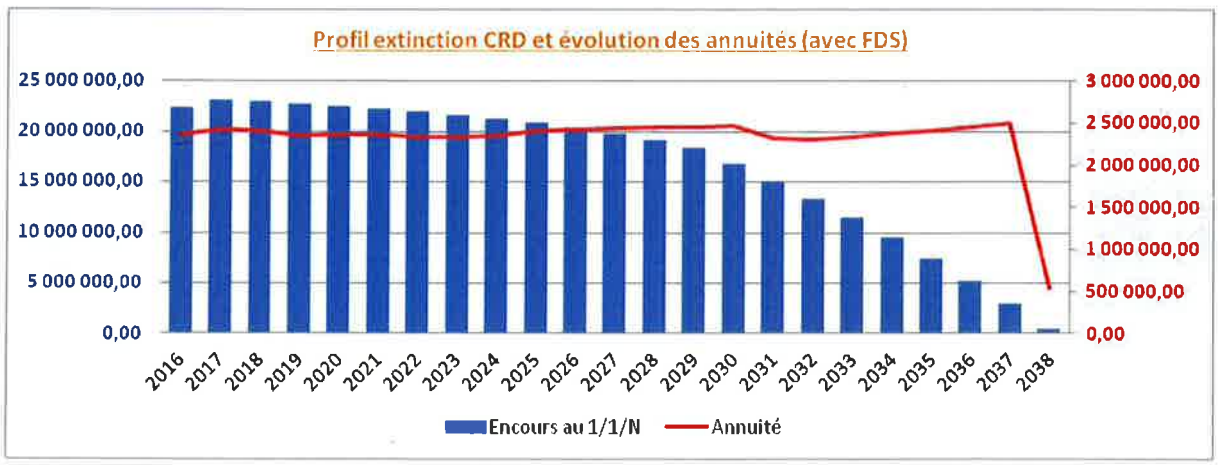

9. Éclairage sur le risque inhérent aux emprunts structurés

Le cas de l'emprunt 28165 / MPH251646EUR « Euro/inflation »

Cet encours, classé 2E dans la charte Gissler, représente aujourd'hui le principal facteur de risque sur la charge de la dette communale en raison de 3 éléments:

- le montant élevé du capital restant dû : 5 421 000 €,
- la volatilité relative de l'indice de référence (l'inflation),
- les caractéristiques de la formule de calcul du taux :

Taux : 6,25 + (-5 x (Taux inflation annuelle EURO – Taux inflation annuelle France))

(indicateurs de références mars 2017 / mars 2016).

Historique inflation France et Europe de février 2016 à février 2017

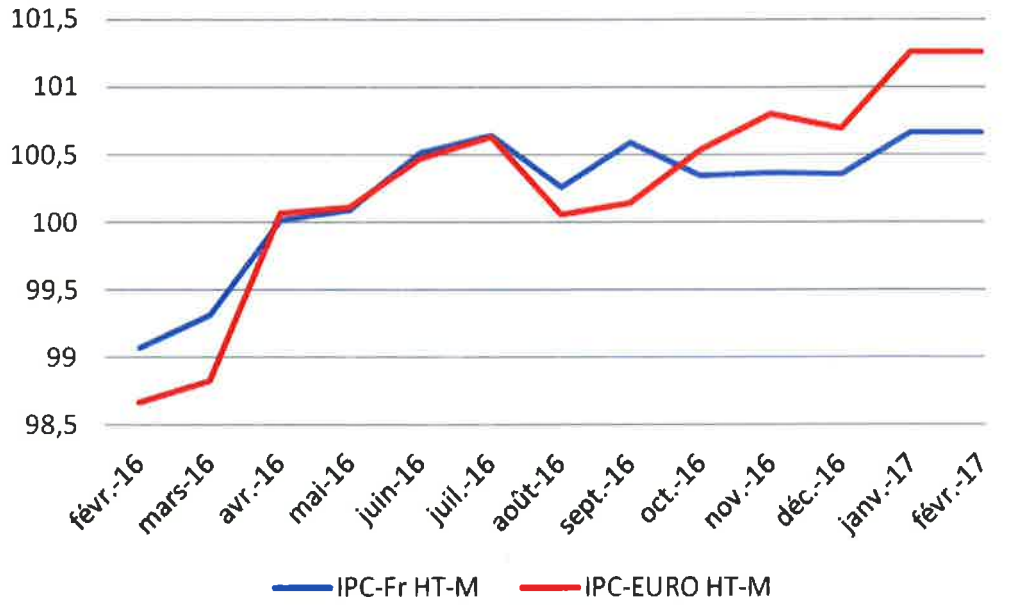

Positionnement de la commune

La commune se positionne au stade des orientations budgétaires sur un taux « neutre » de 6,25 %, position qui pourra être revue au moment du budget primitif avec la publication du dernier indice.

Le cas de l'emprunt 28163 / MPH251215EUR « FIXMS »

Il s'agit d'un encours d'environ 1 413 000 €.
Le taux d'intérêt de ce prêt évolue en fonction du différentiel de taux entre les emprunts à 30 ans et ceux à 2 ans, selon la formule suivante :
Si l'écart entre le taux des CMS 30 ans et les CMS 2 ans est supérieur ou égal à 0, alors le taux applicable est de 3,35 %, sinon le taux est de 7,98 % + (-5 x (CMS 30 ans - CMS 2 ans)).

CMS 30 ans – CMS 2 ans « spread » et anticipations des modèles

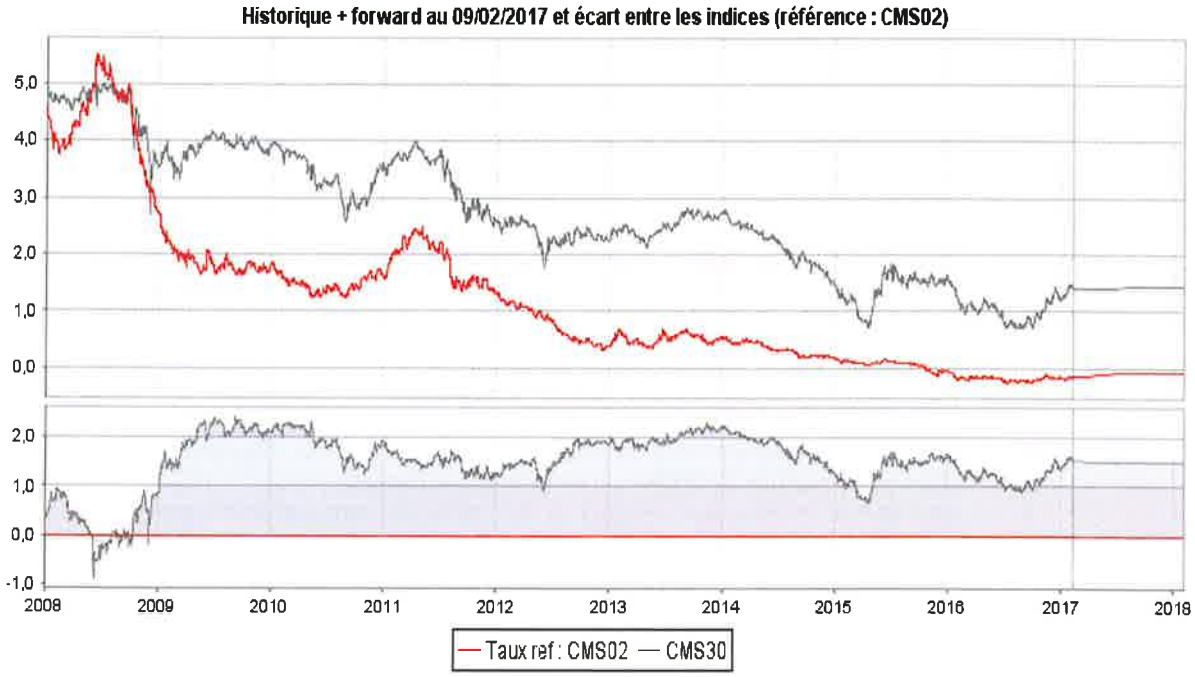

Positionnement de la commune

La commune se positionne aujourd'hui sur un taux non dégradé de 3,35 %, compte tenu de la reprise relative de l'activité économique d'une part, et de la poursuite de la politique d'intervention de la BCE sur les taux courts, d'autre part.

2. GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2017

Dans un contexte budgétaire toujours difficile, le principe d'exigence doit être maintenu dans la gestion globale de la collectivité. Dans le même temps de nouveaux moyens doivent être mobilisés pour investir l'ensemble des prérogatives d'une commune en mouvement comme Beauchamp.

À ce titre, le projet formulé pour l'année 2017 entend :

Renforcer le lien social par la mise en place d'une **nouvelle politique socio-culturelle** mobilisatrice de toutes les synergies du territoire (Mairie, écoles, collèges, associations, commerces, entreprises, partenaires…) exploitant pleinement les outils mis en place que sont le nouvel espace Jules César, le Point Information Jeunesse et la mobilisation d'un volontaire du service civique ;

Relancer la dynamique culturelle par le lancement de nouveaux projets d'établissements pour la bibliothèque (Bibliothèque troisième lieu, hors les murs, outil numérique, …) ainsi que pour l'école de musique (nouveau parcours, action de médiation…) et par l'organisation d'une grande fête des 20 ans de l'école municipale ;

Soutenir le commerce de proximité par la mise en œuvre de politiques d'accompagnement initiées et pilotées par un manager de ville ;

Offrir de nouveaux espaces au public par l'ouverture et l'aménagement du parc de la Mairie et du rond point de la Chasse ;

Parachever la **qualité des prestations pour les plus petits** par la mise en place de repas en liaison froide à la crèche collective ;

Réaliser un **plan ambitieux d'installation de vidéos projecteurs interactifs (VPI)** pour l'ensemble des classes de cours moyen (CM 1 et CM2) ;

Développer la sécurité publique par une présence accrue sur le terrain (mise en place de la police intercommunale de nuit, recrutement et équipement de policiers municipaux pour pallier les départs) et par le début de la mise en œuvre de la **vidéosurveillance** ;

Appliquer dans la durée un **programme de réhabilitation du patrimoine municipal** et, à ce titre, en 2017, réhabiliter la piste d'athlétisme, engager des travaux concernant l'efficacité énergétique de l'école Anatole France (Isolation thermique et réfection de la chaufferie), réhabiliter les voiries communales (Claude Sommer), finaliser le périmètre scolaire, changer les huisseries du Foyer Eugène Robin, etc. ;

Assurer la **mise aux normes d'accessibilité** des bâtiments communaux ;

Réaliser **l'enfouissement des réseaux** à l'angle des avenues du Général de Gaulle et Pierre Curie ;

Poursuivre la **modernisation des services municipaux** par le déploiement d'outils de dématérialisation du contrôle de légalité ou de la chaîne comptable.
NB. La commune ne souhaite pas s'engager en 2017 dans une autorisation d'engagement ou dans une autorisation de programme.

Les dépenses de fonctionnement

▪ Les dépenses de personnel

Les actions entreprises depuis 2014 sur ces dépenses, ont permis de réduire de plus de 15 % ce poste, ce qui représente une économie de plus de 1 550 000 €.
Les efforts doivent se poursuivre en 2017, avec un objectif de stabilisation de la masse salariale dans un contexte où la somme des efforts produits limite désormais le champ des actions. Par ailleurs en 2017, la masse salariale devra supporter l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires (2017 et l'incidence en année pleine de l'augmentation de 2016), ainsi que la mise en place du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) pour les catégories A, B et C. Cela représentera une charge supplémentaire d'environ 100 000 €.
Sur le plan budgétaire, les efforts seront poursuivis pour maintenir une enveloppe à l'intérieur du cadre prévu au BP 2016.

▪ Les charges à caractère général

Le poste des charges à caractère général, sur la même période de 2014 à 2016 a connu également un important recul de 742 000 €, ce qui représente une baisse significative à hauteur de 21 % de la valeur initiale.
Pour 2017, dans un contexte de retour relatif de l'inflation et d'accroissement du coût de l'énergie, l'objectif sera néanmoins de poursuivre la diminution de ces charges. Sur le plan budgétaire, l'enveloppe devrait pouvoir être réduite, par rapport au BP 2016.

▪ Les frais financiers

Désormais, plus de 79 % du capital restant dû par la commune est assujetti à un taux d'intérêt fixe.
Considérant les hypothèses évoquées à propos des deux emprunts structurés et les intérêts des emprunts à taux fixe, le montant des frais financiers 2017 devrait être de l'ordre de 1 400 000 €, soit un recul de 5 % par rapport au BP 2016.

▪ Les subventions

L'enveloppe budgétaire des subventions aux associations sera maintenue en 2017 au niveau de 2016, à périmètre constant.
La subvention au CCAS augmentera de l'ordre de 20 000 € pour permettre le financement de la réfection des huisseries du foyer Eugène Robin.
La contribution au SDIS est, quant à elle, en léger recul.

- **Les atténuations de produits**

En 2017, ce chapitre va une nouvelle fois subir un net accroissement, en raison d'une part de la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques pour 150 000 €. D'autre part, l'augmentation est due à une hausse du prélèvement au titre du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF) pour au moins 10 000 €.
Par ailleurs, malgré une politique volontariste de l'équipe municipale pour se conformer aux exigences de la loi, tout en maintenant le cadre urbain agréable, la commune peut difficilement rattraper le retard accumulé sous les mandats précédents. Elle sera pénalisée de 100 000 € pour insuffisance de logements sociaux.

Les recettes de fonctionnement :

- **La fiscalité**

Hypothèses d'évolution des bases
Les orientations concernant la préparation du budget primitif 2017 en matière fiscale prévoient une progression de 0,4 % des bases de taxe d'habitation et de foncier bâti au titre de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Cette revalorisation a été votée par les députés dans le cadre de la loi de finances 2017.
Cela représente en volume, une augmentation des recettes de fiscalité de 20 000 € par rapport au produit 2016.
Politique des taux
Depuis le début du mandat, les efforts sont permanents et soutenus pour :

- réduire les dépenses de fonctionnement,
- mobiliser les moyens nécessaires à la réhabilitation du patrimoine et au développement de la commune.

Cette politique volontariste porte ses fruits, ce qui permet, pour le 3e exercice consécutif, de ne pas augmenter la fiscalité en 2017.
Les taux de la fiscalité en 2017 seraient donc inchangés :

- TH : 17,18 %
- FB : 17,02 %
- FNB : 30,65 %

Concernant les autres produits fiscaux (droits de mutation, taxe sur l'électricité), la proposition budgétaire 2017 est proche de la prévision 2016.

- **Les concours financiers de l'État**

À ce jour, aucune information précise relative aux diverses dotations et allocations compensatrices n'est encore parue. Toutefois, la loi de finances 2017 a entériné le principe de la division par deux de la participation du bloc local au redressement des finances publiques.

Évolution et simulation de la DGF 2013 -2017*

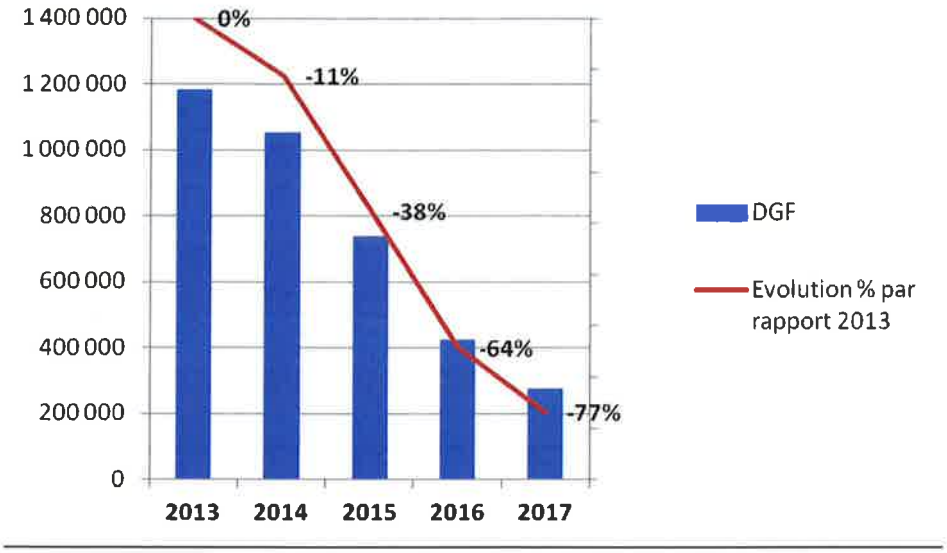

'*DGF intégrant la participation au redressement des finances publiques imputées en 2016 et 2017 au chapitre 014

- **Reversement de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP)**

L'attribution de compensation 2017 reste identique par rapport au BP 2016 à 5 700 000 €, en l'absence de nouveaux transferts de compétences.
Le montant de la dotation de solidarité communautaire restera également stable à 137 000 €, comme en 2016.

- **Les Produits des services**

Le montant des produits de services devrait être similaire en 2017 par rapport à la prévision du BP 2016.

- **Produits financiers :**

La prise en compte du fonds de soutien permettra d'intégrer 536 000 € en produits financiers, ce qui représente 1/22^{e} du montant notifié.

Évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement BP 2014 à BP 2016 et projection de BP 2017 (K €)

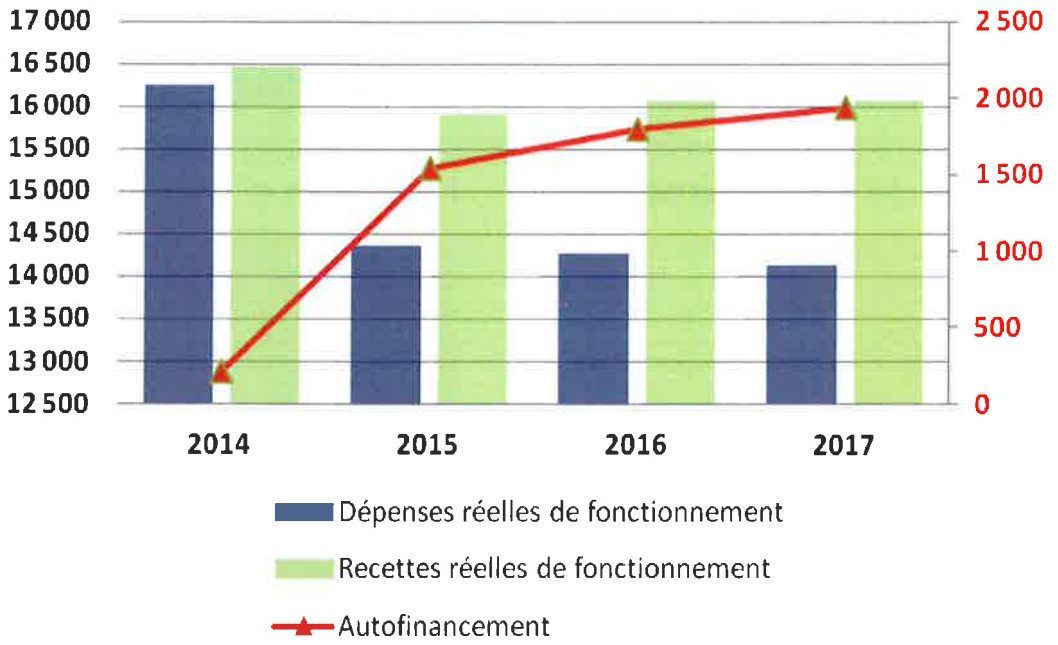

Les dépenses d'investissement

Le remboursement de la dette en capital sera de **1 040 000 €** en 2017 en progression de 90 000 € par rapport au BP 2016.

Le programme d'investissement 2017 d'un montant de l'ordre de **2 740 000 €** sera principalement axé autour :

- de la réfection de la piste d'athlétisme,
- d'un programme de réhabilitation de la voirie communale et de la réalisation de la deuxième phase du périmètre scolaire,
- de la réhabilitation, de la sécurisation et de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (isolations, chaudières, etc.),
- du déploiement de VDI pour l'ensemble du cycle des classes de cours moyens,
- de l'aménagement des espaces verts publics : parc de la Mairie, rond point de la Chasse (mobilier, jeux, plantations, circulations, etc.),
- de la mise en œuvre du programme de mise aux normes des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite (PMR),
- de la remise à niveau des outils des services municipaux (logiciels, matériel, véhicules utilitaires).

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2017 seront constituées :

- des recettes de la vente de terrains et d'une maison pour **770 000 €**,
- de la taxe d'aménagement et du remboursement de la TVA 2015 (FCTVA) pour un montant de **240 000 €,**

- des subventions pour un montant de **830 000 €** provenant essentiellement des fonds de concours de la Communauté d'agglomération et du département,
- de l'autofinancement pour **1 940 000 €.**

Architecture projetée des principaux agrégats du budget primitif 2017

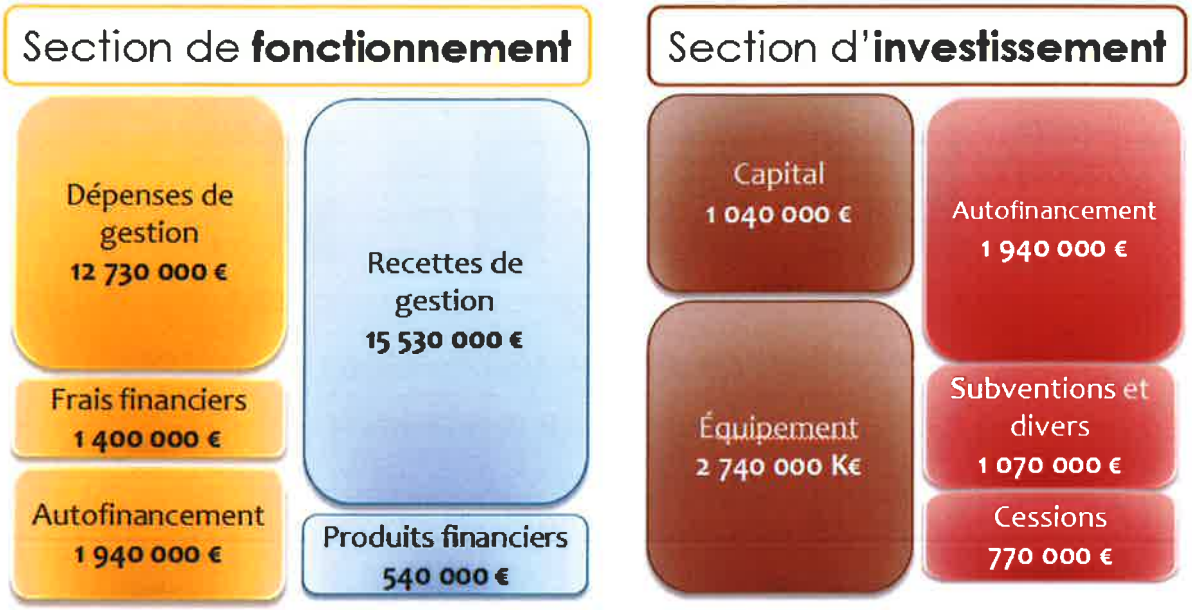

Monsieur Andrieux remercie ses collègues pour leur attention et propose de passer au débat.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Manac'h qui remercie pour la clarté des informations et demande des compléments d'informations dans un 1er temps sur la section de fonctionnement puis l'investissement.

M. Manac'h : « Je souhaiterais connaître le rôle du manager de ville n'ayant pas bien saisi son rôle dans le développement du commerce de proximité. »
M. Andrieux : « C'est très difficile de faire venir les consommateurs, nous sommes une collectivité locale, il y a d'autres partenaires à mettre autour de la table pour dynamiser le commerce de centre ville. C'est complexe. Beaucoup sont pour un centre ville mais vont faire leurs courses dans les grandes surfaces de périphérie. Il convient de mener, dans un premier temps, un état des lieux et de coordonner les actions des différents acteurs, les commerçants eux-mêmes qui sont déjà présents et ceux susceptibles de venir à Beauchamp. Il s'agit réellement d'un métier, d'un savoir faire et donc le manager de Ville serait un prestataire qui nous apporterait cette expertise. »
Mme Occis : « A Beauchamp, nous ne pourrons pas avoir un manager de Ville à temps complet, nous travaillons avec la Chambre de Commerces pour l'avoir une journée ou ½ journée. On verra. Il fera des vacations. »
M. Manac'h. : « Ah oui d'accord, ce n'est pas un recrutement à plein temps. »
Mme Occis: « Non, non, ce n'est pas possible. »
M. Manac'h : « Mais on le retrouvera dans la partie dépense de personnel ou ce sera des achats de prestations externes. »
Mme Occis : « Achat de prestations. »
M. Manac'h : « D'accord. En terme d'effectifs, il est prévu de rester à iso effectifs par rapport à ce qu'il y a actuellement, c'est bien cela, seul le turn-over sera remplacé ? »
Mme Occis : « Pas forcément. »
M. Manac'h : « Il n'est pas prévu de réduire les effectifs sur l'année 2017 ? »
Mme Occis : « Tout dépend des départs. A chaque départ on se posera la question doit-on remplacer ou pas ? »

M. Andrieux : « Il y a une politique pragmatique, c'est-à-dire que l'on a pas de plan de diminution des charges façon rabot, c'est-à-dire on va diminuer, diminuer, diminuer.... A chaque fois, on se pose la question, est-ce que l'on peut faire en interne car en face du personnel, il y a aussi des services aux Beauchampois, et nous sommes très attachés à rester sur un périmètre sinon constant, tout au moins très comparable, des services rendus aux Beauchampois. A chaque départ de fonctionnaire, il se pose toujours la question de le remplacer, de mutualiser éventuellement en interne si on a la ressource ou de recruter. Si l'on recrute, le recrutement peut se faire à catégorie équivalente ou inférieure ou supérieure en fonction du poste libéré. Tous ces éléments, nous ne les avons pas à ce jour. Nous sommes une Collectivité où beaucoup étaient présents depuis très longtemps et dans une carrière, vous savez très bien, quelle soit dans le privé ou dans le public parfois, quand il y a des changements, pour évoluer cela peut-être intéressant d'aller dans la Collectivité d'à côté ou de déménager pour muter. On a eu un certain nombre de départs, un certain nombre d'arrivés, et nous, ce que nous souhaitons à ce jour c'est stabiliser les effectifs mais de façon globale. On ne va pas dire que l'on va rester sur X postes de catégorie A. Nous sommes dans une enveloppe globale de stabilisation. »
M. Manac'h : « Ok, cela répond bien à ma question. Ensuite vous confirmez qu'il n'y a pas de retard de paiement aujourd'hui, il n'y a plus de factures qui traînent contrairement à ce qui se passait avant. »
Mme Occis : « Ce qui se passait avant notre arrivée. Depuis que nous sommes là, il n'y a pas eu de factures mises dans les tiroirs qui attendaient l'année d'après. Nous avons eu des problèmes de trésorerie mais les factures ont été payées sur l'année. »
M. Manac'h : « Vous ne prévoyez aucune augmentation des tarifs municipaux dans les estimations de l'orientation budgétaire, c'est-à-dire pour tout ce qui est cantine, garderie..... »
Mme Occis : « Nous n'avons pas prévu puisque l'augmentation des tarifs sera vue, éventuellement, au mois de juin, comme chaque année et en fin d'année (en fonction de l'inflation). »
M. Manac'h : « Pouvons-nous avoir plus de précisions sur le numérique dans les écoles, le type d'équipements et l'usage prévu. »
Mme Occis: « Exactement ce que vous avez déjà dans les 2 CM2 qui ont été équipés. Là il y aura tous les CM (CM1 et CM2) qui seront équipés. »
M. Manac'h : « Il n'est pas prévu de compléter par exemple par du renouvellement de matériel informatiques dans les écoles, l'achat de tablettes ? »
Mme Occis : « Non, le choix avait été fait du tableau numérique. Ce choix a été fait avec l'inspection, les enseignants et la conseillère pédagogique informatique. »
M. Andrieux : « En fonction de l'expression des besoins qui nous ont été transmis. »
M. Manac'h : « Au niveau des associations, continuons nous à subventionner 2 associations de commerçants ? »
Mme Occis: « Je ne peux vous le dire, on vous a dit à périmètre constant, mais vous verrez dans le budget ce qui sera fait ou pas. Nous avons dans le DOB prévu la même subvention. »
M. Andrieux : « Nous sommes dans des orientations budgétaires, on vous donne l'enveloppe, ensuite au budget primitif nous pourrons discuter et discuterons de tous ces éléments là. »
M. Manac'h : « C'est important de connaître les orientations puisque l'on parle d'un manager de Ville pour développer le commerce de proximité. »
Mme Occis: « On a maintenu les subventions à hauteur de l'année dernière dans le DOB à périmètre constant. »
M. Manac'h : « Aujourd'hui en l'état actuel des prévisions de constructions de logements sociaux, vous avez une projection sur ce que cela peut donner sur le budget 2018 en terme de pénalités ? »
Mme Occis : « La pénalité dont a parlé M. Andrieux, c'est une pénalité parce que nous n'atteignons pas les 25% de logements sociaux. Cela n'a rien à voir avec le plan triennal, qui fait que lorsque vous n'avez pas atteint l'objectif dans les 3 ans, la pénalité est multipliée par 2, 3, 4 ou 5.... Nous, nous sommes partis du principe, qu'elle ne serait pas multipliée. C'est la pénalité que nous avons eue l'an dernier car nous n'avons pas les 25% de logements sociaux. Il ne faut pas confondre (avec le non respect du plan triennal). »
M. Manac'h : « En ce qui concerne la subvention de 50,00 € liée au PEDT, celle-ci existe-t-elle toujours ? »
Mme Occis : « Oui, pour l'année scolaire 2016 – 2017. Pour l'année 2017-2018 on ne sait pas. »

Monsieur Manac'h laisse la parole à Monsieur Seigné et reviendra pour l'investissement.
M. Seigné : « Sur l'introduction par rapport à la structure et à la gestion de la dette, ce qui manque pour une meilleure lisibilité, c'est la distinction avec l'aide du fond de soutien. On la voit plus tard

dans les recettes, mais pour avoir la vue complète de l'extinction de la dette que l'on a, avec les différents paiements par année, ce serait intéressant de voir juste dans cette somme ce que représente la partie du fond de soutien. »
Mme Occis : « C'est-à-dire, parce que vous le voyez vous avez une somme sans le fond de soutien et une somme avec le fond de soutien. »
M. Seigné : « Dans l'histogramme pas forcément. »
Mme Occis : « Moi je l'ai page 6, page 7 vous voyez la dette. »
M. Seigné : « Oui, capital, intérêts et le fond de soutien serait où ? »
Mme Occis : « On l'a mis dans les intérêts. »
M. Seigné : « On l'a déduit des intérêts. Donc ce graphique tient déjà en compte le fond de soutien. »
Mme Occis : « Absolument. »
M. Seigné : « Parce que l'on a plus tard la somme qui est indiqué avec le 1/22ème, c'est cela. »
Mme Occis « Oui, parce que l'on reçoit 1/14ème mais l'on ne prend en compte que 1/22ème pour que cela fasse les 22 ans. »
M. Seigné : « En terme de présentation on a tout cumulé sur le même graphique. Sur l'introduction du chapitre 3 page 12 , vous parlez d'un contexte budgétaire toujours difficile mais vous avez dit, il y a très peu de temps, que le paysage financier s'éclaircissait. »
M. Andrieux : « Le paysage s'éclaircit dans un contexte difficile. Il faut que chacun comprenne qu'il ne faut pas baisser la garde. Nous sommes dans des exercices budgétaires où cela va beaucoup moins mal qu'avant, je vais dire que cela va mieux qu'avant, mais attention l'équilibre reste très fragile et nous commençons à tirer les fruits des efforts budgétaires. Il ne s'agit pas maintenant d'être dans une autre démarche qui dirait : « c'est bon on est sorti de la zone rouge et maintenant on peut souffler. » Malheureusement, cela n'est pas le cas, on ne peut pas souffler et je pense que pendant quelques temps, on ne pourra pas souffler car l'on revient de très très loin et pour autant on n'est pas tiré d'affaires, il faut être dans une extrême prudence car on a encore 20% de prêts structurés. On ne sait pas très bien ce que cela peut donner parce que l'on a une dette qui est très lourde et même avec un autofinancement de 1 940 000 € on ne peut pas emprunter à la banque! Cet autofinancement, que nous avons dégagé au prix de sacrifices et de choix difficiles, nous est nécessaire. Je suis content que vous pointiez du doigt ce terme de contexte difficile parce que l'on est toujours dans un contexte difficile à cet égard. »
M. Seigné : « En ce qui concerne l'aménagement du rond point de la Chasse, cela s'accompagne-t-il d'un traitement de la chaussée. »
M. Roussel : « A cet endroit là, pour l'instant « non », Il n'y a pas de travaux de la chaussée en 2017 et cela sera évoqué lors d'une prochaine commission. »
M. Seigné : « Vous prévoyez un plan ambitieux de VPI, pour deux classes, comment aurait-t-il été qualifié s'il concernait toutes les classes ? »
M. Andrieux « C'est cours moyen 1er et 2ème niveau, cela fait six classes. »
Mme Merlay : « Bien entendu, c'est le tableau, le vidéo projecteur, l'ordinateur portable et l'accès à des bases de données pour les enseignants. »
M. Seigné : « On a évoqué le 15 décembre qu'il y avait une réflexion sur la police intercommunale de soirée, cette réflexion a-t-elle avancée ? »
Mme Occis : « Non, nous n'avons pas avancé. A tout moment, nous pourrons prendre celle du soir. C'est une réflexion à conduire en commission. »
M. Seigné : « Le recrutement d'un policier est toujours en cours. »
Mme Occis : « Pas d'un mais de quatre policiers. »
M. Seigné : « Quelque soit le choix qui est fait pour la police de soirée ? »
Mme Occis « Oui, il nous faut de la police de jour. »
M.Andrieux : « Vous savez que nous sommes dans un contexte difficile au niveau de la sécurité, il y a une distorsion entre l'offre et la demande de policiers municipaux. Même si nous menons activement un recrutement de policiers municipaux, ce n'est pas simple. »
Mme Occis : « Le fait que nous ayons pris la décision de ne pas armer la police, ne facilite pas le recrutement des policiers. »
M Seigné : « Nous ne pouvons pas échapper à la modernisation des services municipaux. Un grand plan avait été lancé en 2014, pouvez-vous nous dire quelles sont les réalisations à retenir. »
Mme Occis : « C'est pas rapport à l'informatique, à la dématérialisation des actes… »
M. Seigné : « Cela se fait par étape ? Quel type de dématérialisation ? »
Mme Occis : « Au niveau de la comptabilité, tous les bons d'engagement sont dématérialisés. Il manque la signature électronique. Par rapport à la perception tout est dématérialisé à la date d'aujourd'hui. »

M. Andrieux : « On avait des serveurs et des logiciels très dépassés. Nous revenons à un fonctionnement normal pour les agents. »
M. Seigné : « La partie logiciel entre en compte dans cette modernisation ? »
Mme Occis : « Oui, aujourd'hui on aimerait faire en sorte que tous les agents aient le même logiciel afin d'avoir moins de soucis. »
M. Seigné : « A quoi correspond le NB présent en bas de la page 13 ? »
Mme Occis : « C'est une obligation qui signifie que nous n'avons pas un programme sur plusieurs années. Imaginez nous refaisons un centre de loisirs sur 3 ans, on aurait obligation de signaler sur le budget de cette année, les prévisions pour 2018 et 2019. Donc là on dit que l'on ne s'engage pas dans une autorisation de programme. »
Mme Takacs : « On parle de renforcer le lien social et ceci dit on n'a pas réellement une hausse de la subvention au CCAS. La hausse de 20 000 € sera utilisée pour les huisseries du foyer Eugène Robin. Comment, dans ce contexte là, on renforce le lien social. »
Mme Idjakiren : « A priori, cela concerne surtout le recrutement de l'animatrice socio-culturelle quand on parle de renforcer le lien social. »
Mme Occis : « Il y a 2 choses, le CCAS où l'on n'augmente pas la subvention, car vous le verrez, quand il y aura le compte administratif, les aides sociales qui ont été mis au Budget 2016 n'ont pas été dépensées, donc on ne l'augmente pas. Il y a de quoi faire. Maintenant l'animatrice socioculturelle, ce n'est pas Mme Idjakiren, c'est Mme Aveline qui, vous l'excuserez n'est pas là ce soir. L'animatrice fait le lien entre les gens, les personnes âgées, les jeunes..., on est plutôt sur ce domaine là. Vous verrez très prochainement, elle va commencer par faire quelques manifestations pour regrouper tout le monde.
Mme Takacs : « Y a-t-il un projet social qui est déjà mis en œuvre ? »
Mme Occis : « Non pas encore, elle vient d'arriver. »
Mme Takacs : « Pour soutenir le commerce de proximité on va parler du manager de Ville. Les associations de commerçants sont-elles impliquées dans cette réflexion ? »
Mme Occis : « Justement, le manager de Ville est là aussi pour dynamiser une association de commerçants, car seuls, ils ne peuvent pas y arriver. C'est aussi pour cette raison que nous prenons un manager de Ville. »
Mme Takacs : « J'ai aussi une question relative aux prestations pour les plus petits. La liaison froide à la crèche collective, on est bien d'accord c'est une obligation. »
Mme Occis : « Pas du tout, aujourd'hui les petits mangent des petits pots Blédichef et ils en sont lassés. Donc nous passons à la liaison froide, mais ce n'est pas une obligation. »
Mme Takacs : « Oui l'obligation était de fournir les repas. »
Mme Occis : « Cela reviendra plus cher, mais c'est un choix. »
Mme Takacs : « On parle de relancer une dynamique culturelle, on part de quel constat, qu'est ce qui a été perdu depuis quelques années ? A partir de quel constat on relance la dynamique culturelle ? »
M. Carrel : « Il y a des projets en cours de l'école de musique et du côté de la bibliothèque. Les projets d'établissement sont en cours de rédaction. »
Mme Takacs : « La mise au norme est prévue mais avons-nous un programme précis et pourquoi la commission n'a toujours pas été installée ? »
Mme Occis : « Au départ nous allons faire faire le diagnostic par un cabinet spécialisé et à partir de celui-ci nous ferons le programme sur 3 ans puis les travaux. »
M. Seigné : « Il y a déjà une somme estimée qui est basée sur quoi ? »
Mme Occis : « Oui, elle correspond au diagnostique et à des travaux. »
M. Seigné : « Concernant les subventions aux associations, bien que nous ayons un contexte difficile mais quelques éclaircissements, n'est-il pas intéressant de revenir à un montant de subventions qui était celui au début de mandat à + 10% comparer aux différentes sommes qui sont investies à côté et qui ont plus que doublées par rapport à l'année précédente ? »
Mme Occis : « Vous savez que nos associations sont bien dotées à Beauchamp et si on commence comme cela nous ne pourrons plus dégager d'autofinancement. Ce sont des choix, au moment où nous avions baissé de 10 % nous n'avons pas eu de retour négatif des associations. Nous étudions chaque année les dossiers et nous n'en avons pas mis une en faillite donc nous n'avons pas du tout l'intention, du moins pour cette année d'augmenter le montant global des subventions aux associations. »
Mme Nordmann : « Beaucoup de questions ont déjà été posées, je voulais redemander une précision à Mme Idjakiren concernant le fait de lancer une Analyse des Besoins Sociaux. Est-ce que finalement cela a été réalisé ou cela est-il en cours de réalisation pour connaître les besoins des

Beauchampois ? Il serait intéressant de voir les évolutions qui pourraient se faire dans les années futures. »
Mme Idjakiren : « C'est prévu au budget, nous sommes en contact avec différents organismes qui s'occupe de l'ABS et on s'appuiera sur ces travaux pour faire évoluer le service social. »
Mme Nordmann : « Je pense que se serait intéressant, cela se fait dans d'autres communes, de faire une projection après l'analyse, au Conseil municipal. »
Mme Idjakiren : « C'est prévu dans la démarche. »
Mme Nordmann : « Quand vous parlez de parachever la qualité des prestations pour les plus petits, vous envisagez un recrutement d'assistantes maternelles si vous avez des départs qui se font dans l'année ? »
Mme Occis : « non, pour l'instant je vous dit non et nous regarderons au cas par cas par rapport aux demandes etc. Actuellement toutes les demandes sont satisfaites. »
Mme Nordmann : « Tout à l'heure nous avons parlé du numérique dans les écoles, je me posais la question mais je ne sais si cela est encore d'actualité, pouvez-vous avoir des subventions par le Conseil départemental sur ce type d'équipement ? »
Mme Merlay : « Non »
Mme Nordmann : « Je voudrais revenir sur le CCAS et la stabilisation de la subvention, n'y a t-il pas des projets qui nécessiteraient un soutien un peu plus important ? »
Mme Idjakiren : « Pour l'instant l'ajustement budgétaire est suffisant pour le type de projet envisagé et justement l'ABS nous en dira plus pour coller au mieux des besoins sociaux de nos habitants. Il est indispensable d'attendre les résultats de cette ABS. »
Mme Occis : « Je voudrais quand même rajouter que pour le budget du CCAS tout ce qui a été demandé, a été accordé. Il n'y a pas eu de restriction sur le budget du CCAS. »
M. Jenny : « Concernant le début de la mise en oeuvre des caméras, c'est quand ? Et combien de caméras seront installées ? Et avez-vous défini les emplacements ? »
Mme Occis « Oui, cela a été évoqué en commission. La priorité est donnée à la gare, aux commerces et à la proximité des écoles. Pour 2017, nous avons l'assurance qu'il y en aura 2, sur un total de 9 et les 7 prochaines seront installées en 2018. Les 2 seront au niveau de la gare et carrefour avenue du Général Leclerc et chaussée Jules César. »
M. Seigné : « J'ai encore des questions sur le fonctionnement qui concernent les dépenses du personnel. Vous estimez une charge supplémentaire de 100 000 € pour le PPCR. Comment s'établit cette estimation qui me paraît importante ? »
Mme Occis : « Non, elle est fixée quasiment à 100 € près. Ce n'est pas trop compliqué puisque l'on a les 0,6% du mois de juillet de l'année précédente, il suffit de les mettre sur une année complète, plus 0,6% au mois de février de cette année. Pour le PPCR, on a fini pour les catégories B et C, il reste à évaluer la catégorie A. »
M. Seigné : « Sur les charges à caractère général on a un objectif de baisse, quelles sont les marges de manœuvre que l'on a pu trouver ? »
Mme Occis : « Entre 2014 et 2016, c'est cela ? »
M. Seigné : « Oui on est quant même en 2017 et l'objectif sera néanmoins de poursuivre les diminutions de ces charges. Quelles sont vos marges de manœuvre ? »
Mme Occis : « Quand on a préparé le DOB, on a regardé dans chaque service. On est reparti d'un budget zéro, on commence quand même a parlé Budget lorsque l'on fait le DOB. On a vu en 2016 il y avait des endroits où tout n'avait pas été dépensé car il y a des services qui sans arrêt sont en recherche d'économies, en particulier dans les services techniques. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas fait, mais fait autrement. Merci M. Akpinar. »
M. Seigné : « Sur les recettes de fonctionnement est ce que l'on évoque toujours une refonte de la tarification avec un quotient familial ? »
Mme Occis : « Oui »
M. Seigné : « Oui, Est-ce qu'il y a un objectif daté sur cette partie là ? »
Mme Occis : « On aimerait bien vous présenter cela au mois de juin. C'est Mme Merlay qui travaille dessus. »
M. Seigné : « En terme de fiscalité, il est bien indiqué qu'elle n'augmente pas pour le 3ème exercice consécutif, il faudrait juste préciser qu'il y a eu d'autres actions à côté, comme des suppressions d'exonérations ou l'augmentation de taxes d'électricité qui ont pu impacter. »
M. Andrieux « Convenez en, c'est à la marge. »
M. Seigné : « Voilà, mais il faut quand même le préciser. »
M.Andrieux : « Certes, mais c'est à la marge. »
M Seigné : » Sur la partie investissement, il serait intéressant de faire le parallèle avec les chiffres de 2016, notamment les blocs que vous montrez à la fin avec les grands chapitres, pour pouvoir

vraiment comparer. Nous sommes sur des investissements d'équipement qui sont de 2 700 000 € alors que l'an passé, nous étions à moins d'1 500 000 €. Ce sont donc des dépenses de grandes ampleurs. La précision que moi je fais c'est qu'il avait été évoqué que les travaux seraient arbitrés en commission et vus par rapport à leur priorité. Cela n'a pas été le cas et j'ai comme l'impression en voyant cette liste faite que ce ne sera pas le cas pour 2017. »
Mme Occis : « Nous sommes tellement dans les choses prioritaires. On dépense énormément en voirie, périmètre scolaire (c'était prévu). Après, on se retrouve avec d'énormes travaux à l'école La Chesnaie (il faut refaire toute la toiture), il faut refaire la chaufferie à l'école Anatole France et l'isoler. Il n'y a pas le choix, on est dans les prioritaires qu'il faut faire absolument. »
M. Seigné : « Je prends pour exemple l'enfouissement des réseaux qu'on a pu voir à un Conseil qui n'a pas été évoqué en commission avant, c'est pour ça, on ne sait même plus si la commission évoquera ces travaux là. »
Mme Occis : « Oui, elle l'évoquera. Sur l'enfouissement, nous ne sommes pas d'accord. Cela a déjà été voté en Conseil municipal. »
M. Seigné : « Cela n'a même pas été évoqué en commission avant. On ne sait même plus si la commission évoquera ces travaux là. »
Mme Occis : « On ne va pas l'évoquer, on l'a voté en Conseil municipal. »
M. Seigné : « C'est pour les prochains qui vont venir, du coup on sait qu'ils sont actés, il n'y a pas de décision à prendre. »
M. Andrieux : « C'est votre interprétation, nous n'avons pas l'impression de travailler sans informer qui que ce soit. Nous pouvons avoir des divergences entre nous, reconnaissez quand même que l'essentiel de ce que nous mettons en œuvre nous vous en parlons soit en Conseil et bien évidemment en commission préalablement. »
M. Seigné : « Le message de début de mandat était plutôt de travailler sur tous les travaux et de voir leurs priorités. Nous avions au début commencé à lister tous les travaux pour choisir ceux qui étaient prioritaires et ce travail là n'existe plus. C'est cela que je vous reproche. »
Mme Occis : « Vous l'aurez à la prochaine commission avant le budget. »
M. Seigné : « Les travaux qui seront prévus mais nous n'aurons pas cette discussion qu'il y avait au début. »
Mme Occis : « Nous voyons l'essentiel etc.. nous mettons une enveloppe et avant le budget il faudra bien décider quels travaux nous faisons et quels travaux nous ne faisons pas. Les travaux prioritaires, nous les auronn mis en 1 et je vous demanderai de les laisser en 1. Je n'ai pas le choix : je ne vais pas laisser l'eau rentrer à la Chesnaie, je ne vais pas continuer à Anatole France avec la chaufferie. Il y a un moment, il faut être raisonnable. L'avenue Claude Sommer, vous êtes bien d'accord, il faut impérativement la faire. »
M. Seigné : « Il faut que l'on en discute justement pour cela. »
Mme Occis : « On en discutera si vous le voulez. »
M. Manac'h : « Du coup je voulais revenir sur les questions d'investissement puisque mon analyse rejoint celle de M. Seigné. On a le sentiment que les décisions sont déjà prises et que l'on n'a pas voix au chapitre pour discuter de ces décisions. Sur les orientations, c'est quand même assez difficile si on prend les questions de voirie. Si on ne sait pas vraiment quelles rues sont aujourd'hui considérées comme prioritaires et quel type de travaux on doit faire dessus. Doit-on refaire toute la chaussée ou seulement reboucher les trous ? Répare-t-on les trottoirs en même temps ? Quand on n'a pas cette visibilité là, c'est compliqué de dire oui ou non, telle avenue est prioritaire par rapport à telle autre. Après, sur l'enfouissement des réseaux on va revenir dessus car il y a une subvention à voter sur le sujet mais on avait émis notre avis la dernière fois. C'est vrai qu'aujourd'hui compte tenu de certaines coupes budgétaires et de l'impact que cela a eu sur les services, l'enfouissement des réseaux me paraît pas prioritaire. Pareil sur l'aménagement du parc de la Mairie et du rond point de la chasse, tant que l'on ne sait pas ce qu'il y a à faire, on ne sait pas si cela est judicieux ou pas. Le dernier point, concernant la piste d'athlétisme c'est ce qui m'a le plus surpris. On ne peut que vous rejoindre sur la question de la toiture de la Chesnaie ou de la chaufferie d'Anatole France, c'est nécessaire, il faut le faire. Après si on prend l'exemple de la piste d'athlétisme, celle-ci est-elle dans un état tel qu'elle présente des risques ? Moi je n'ai pas cette impression là, je me trompe peut-être. »
Mme Occis : « Je ne cours pas dessus, mais j'écoute ce que l'on me dit au service des sports. »
M. Manac'h : « Moi, je cours en l'occurrence. »
Mme Occis : « La piste a 30 ans. Elle se dégrade chaque année. Un diagnostic a été fait et les travaux vont être beaucoup plus importants que si on l'avait entretenue. Cela commence à devenir dangereux. C'est pour cela que l'on refait la piste d'athlétisme. »
M. Manac'h « Il y a beaucoup d'endroits dangereux dans le monde alors… »

Mme Occis : « Oui, c'est un choix. Il y a les scolaires qui y vont, il y a le collège qui y va, il n'y a pas que des adultes et les clubs. »
M. Manac'h : « Je suis tout à fait conscient de l'usage qui est fait de cette piste, par contre je suis aussi conscient que si on compare nos équipements sportifs à ceux de beaucoup d'autres villes, on est plutôt bien doté sur les équipements sportifs. La piste d'athlétisme entre autre, il y a beaucoup de villes qui n'ont pas ce type d'installation. En tout cas à l'échelle d'une ville comme Beauchamp, c'est bien d'avoir ça. Dans l'état dans lequel elle est aujourd'hui, elle me paraît plutôt correcte. Si on compare par contre le niveau d'équipement du foot qui ne dispose que de 2 terrains en herbe avec 400 licenciés qui se partagent 2 terrains qui l'hiver sont fermés 1 jour sur 2 et il serait possible certainement d'aménager le stabilisé en synthétique ce qui représente certainement un investissement conséquent. »
Mme Occis : « Très, très conséquent nous ne pouvons le faire cette année. On y a pensé mais pour l'instant on ne peut pas. »
M. Manac'h : « Sur la question du foot c'est l'association sportive qui a, je pense le plus de licenciés. Quand on voit 80 gamins sur un 1/2 terrain comme cela est le cas certains soirs, c'est compliqué pour les bénévoles de travailler. Et là on revient sur les subventions qui même si vous dites qu'aujourd'hui, il n'y a pas une attente des équipes dirigeantes des associations, c'est un message fort envoyé aux bénévoles, les 10% dont on parle c'est 20 000 €, à l'échelle du budget municipal, c'est peu. A l'échelle de ce que sont les budgets des associations et de ce qu'un bénévole peut faire avec 1 euro de subvention, ce n'est pas pareil que ce que peut faire un salarié avec 1 euro. C'est pareil pour les histoires de classes transplantées, quand on réduit la subvention de 50 à 40%, on se retrouve avec des parents d'élèves qui du coup doivent se mobiliser et organiser des activités parallèles. Les associations de parents d'élèves se sont unies pour essayer de compenser cette baisse pour faire en sorte que cela n'impacte pas le budget des familles, en réalisant des ventes et diverses actions. Quand on regarde les proportions, aujourd'hui on n'a pas vraiment la possibilité de discuter de ces sujets là puisqu'à chaque fois que l'on fait des remarques, on nous dit que de toute façon c'est décidé et que notre opinion compte peu. »
Mme Occis : « Alors voyez M. Manac'h, là je crois qu'il y a quelque chose que vous n'avez pas compris dans les finances de la ville, quand vous dites que 20 000 € pour la ville ce n'est rien, je peux vous dire que pour Beauchamp, 20 000 € c'est énorme. Aujourd'hui, on ne peut pas remonter les dépenses de fonctionnement, vous voyez par exemple, pour les classes d'environnement, on a baissé on est passé de 50 à 40% et malgré tout, cette année, cela coûtera plus cher en 2017 qu'en 2016 car il y a beaucoup plus d'enfants. Donc, si nous voulons pouvoir entretenir notre patrimoine, il faut dégager du fonctionnement. On n'a pas le choix, d'autant plus qu'il faut récupérer les charges que nous avons en plus les (150 000 € + 10 000 €), 160 000 € il faut bien les trouver quelque part en fonctionnement, çà ne peut être qu'en diminuant les dépenses de fonctionnement. »
M. Manac'h : « Je ne dis pas que ces montants ne sont rien dans l'absolu, je parle de proportion. »
Mme Occis : « Je ne sais pas comment vous feriez le budget si on laisse tout moins 160 000 €. On les trouve où ? Sachant que tous les services ont déjà réduit, réduit et qu'ils essaient toujours. Il y a un moment, il faut être conscient de la réalité. Ce n'est pas avec plaisir que nous sommes passé de 50 à 40%. Ce n'est pas avec plaisir qu'en 2015 on a réduit des subventions des associations de 10%. On gère une ville. »
M. Manac'h : « Et donc dans les prochaines commissions de travaux, il y aura une liste faite des investissements potentiels jusqu'à la fin du mandat et une réflexion avec les groupes d'opposition sur la priorisation. »
Mme Occis : « Pas encore à la prochaine commission. Vous n'aurez pas jusqu'à la fin du mandat. On est en train de le prévoir. Vous aurez pour 2017. Nous nous avons déjà une idée de ce que nous aimerions faire jusqu'à la fin du mandat avec des priorités absolues. On ne discutera pas la Chesnaie et Anatole France. »
M. Manac'h : « Comment se décompose les 770 000 € de recettes pour les ventes de biens. Les 3 lots de Claude Sommer ? »
Mme Occis : « Non, vous avez Cadoux qui a été retiré l'année dernière dans la décision modificative, le terrain de 175 000 € qui n'a pas encore été vendu, mais pour lequel nous avons un acquéreur et vous avez la maison avenue Claude Sommer dont on va parler un peu plus loin pour 420 000 €. Soit deux fois 175 000 € plus 420 000 € soit un total de 770 000 €. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, nous aurions quelqu'un qui serait acquéreur du 2ème terrain avenue Claude Sommer, nous avons eu une offre aujourd'hui. »
M Seigné : « Sur la partie investissement, puisque là nous avons un programme avec un montant assez précis de 2 740 000 €, quels sont les ordres de grandeur de chaque axe. »
Mme Occis : « Vous l'aurez au budget. »

M.Seigné : « Et quels travaux solliciteront l'enveloppe parlementaire ? »
Mme Occis : « Pour l'instant, je ne peux pas vous dire. L'an dernier, c'était la culture. Cette année, je ne connais pas les orientations et quels seront nos parlementaires. »

Mme Occis : « Y a t-il d'autres questions ?
Je déclare le débat clos. »

Au terme de ce débat, **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la tenue d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires Ville pour l'année 2017**

4. Rapport sur les Orientations Budgétaires Assainissement

Monsieur Andrieux expose les orientations budgétaires :

La section de fonctionnement :

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget assainissement concernent les postes suivants :
- l'entretien du réseau des eaux usées pour un montant de l'ordre de 50 000 €,
- l'adhésion au SIARE et le reversement de la participation à l'assainissement collectif (PAC) pour la part qui le concerne pour environ 70 000 €,
- Le remboursement au budget principal de la charge d'un agent pour la conduite du service pour 52 000 €
- La dotation aux amortissements pour 240 000 €.

Les ressources du service sont les suivantes :
- la redevance d'assainissement pour 300 000 €,
- La PAC pour 90 000 €,
- Le produit des contrôles de conformité 20 000 €.

Section de fonctionnement :

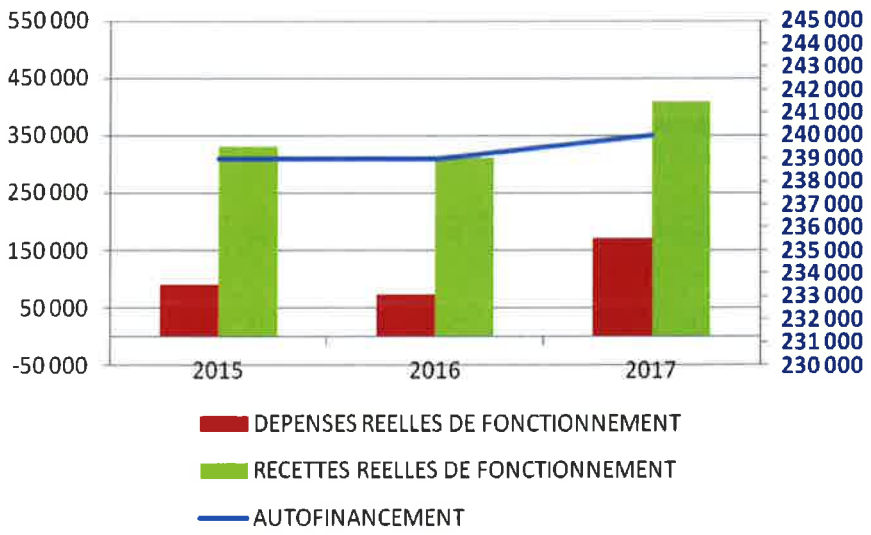

La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement concernent le remboursement du prêt accordé par l'Agence de l'Eau pour 1 731 €. Ce prêt à amortissement constant et sans intérêts, prendra fin en 2019.

Tableau d'amortissement :

	2017	2018	2019
Capital restant dû au 31/12	3 461,29	1 730,62	0,00
Amortissements	1 730,67	1 730,67	1 730,62
Intérêts	0,00	0,00	0,00

Les dépenses d'équipements 2017 concerneront la mise aux normes des réseaux d'assainissement notamment dans le périmètre des travaux de voirie qui seront réalisés sur le budget communal.
Les recettes de la section sont constituées par l'autofinancement et le FCTVA. Ce dernier représentera, en 2017, un montant de 30 000 €.

Section d'investissement :

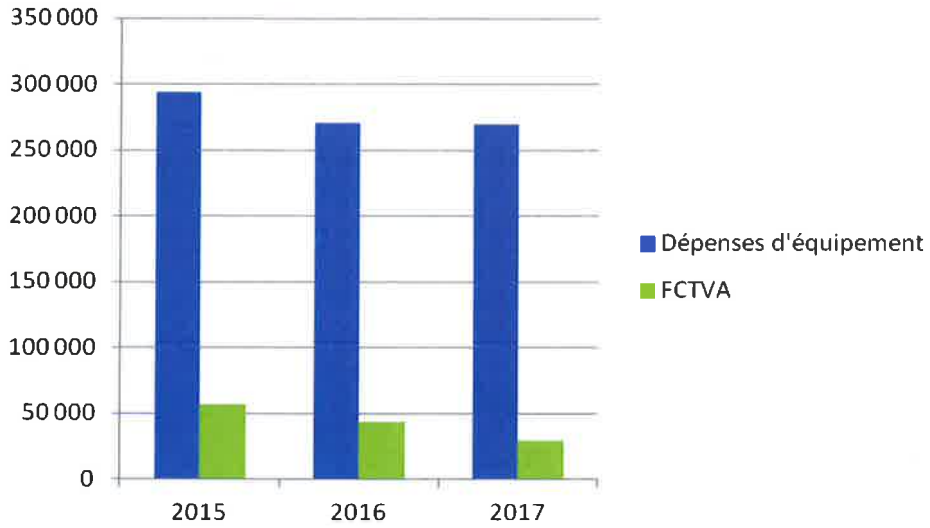

Monsieur Andrieux remercie ses collègues pour leur attention et propose de passer au débat.

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la tenue d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires Assainissement pour l'année 2017

5 Sollicitation des fonds de concours de la communauté d'Agglomération Val Parisis

Au 1er janvier 2017, les enveloppes de fonds de concours disponibles pouvant faire l'objet d'une sollicitation par la commune sont les suivantes :

- enveloppe disponible à solliciter avant le 31/12/2017 : 510 080 €
- enveloppe disponible à solliciter entre le 01/01/2018 et 31/03/2020 : 135 904 €

La ville de Beauchamp souhaite faire appel à ces fonds de concours pour les opérations suivantes :

Convention n°3

	Opérations	Montant de l'opération HT	Montant subventionnable de l'opération*	Pourcentage de participation de la ville hors subvention	Pourcentage de participation de la CAVP	Montant du fonds de concours escompté
Opération 1	Réfection de la piste d'athlétisme au stade municipal	290 000 €	290 000 €	50%	50%	145 000 €
Opération 2	Réfection de la voirie - avenue Claude sommer et Balzac	525 000 €	480 000 €	45,70%	45,70%	240 000 €
Opération 3	Aménagement du parc de la Mairie et mise en valeur du rond point de la Chasse	90 000 €	90 000 €	50%	50%	45 000 €
Opération 4	Enfouissement des réseaux aériens avenue Pierre Curie et Général de Gaulle	165 000€	120 000 €	36,40%	36,40%	60 000 €
Opération 5	Entretien du patrimoine bâti (Accessibilité, travaux groupes scolaires, réhabilitation énergétique des bâtiments communaux et mise en conformité des aires de jeux)	40 160€	40 160 €	50%	50%	20 080 €
TOTAL		1 110 160 €	1020 160 €			510 080 €

*le montant subventionnable de l'opération est le montant HT de l'opération subventions déduites

Déclaration du groupe Beauchamp Renouveau *: « Chers Collègues, Nous sommes perplexes sur certains choix d'investissement. En effet, il nous semble qu'il y a nécessité de distinguer les dépenses nécessaires des dépenses accessoires. A ce titre, la présente délibération porte sur des demandes de fonds de concours qui concernent des investissements discutables :*
-Piste d'athlétisme : même si la piste d'athlétisme n'est plus toute jeune, elle reste dans un état très convenable, surtout si on se compare aux nombreuses villes qui n'ont pas de tel équipement. Il nous paraîtrait plus judicieux de transformer le terrain de foot stabilisé en pelouse synthétique compte tenu des 400 licenciés de l'AS Beauchamp et du nombre de fermetures du stade décidées en raison des intempéries.
-Réfection de chaussées : il est bien évidemment nécessaire d'entretenir les chaussées. Toutefois, nous manquons d'information sur ce qui est prévu sur les avenues Sommer et Balzac (réfection complète, réfection tronçons, boucher trous, trottoirs inclus). Nous n'avons pas non plus de visibilité sur un plan pluriannuel de l'entretien des chaussées, qui permettrait de mieux comprendre ce qui est envisagé pour les années suivantes et ainsi mieux cerner les priorités.
-Enfouissement des réseaux Pierre Curie et Général de Gaulle : Ce type d'investissement nous semble d'un intérêt secondaire. Ceci rejoint la réflexion qui était la nôtre sur la question de l'enfouissement des réseaux lors du précédent conseil municipal.
-Les aménagements du parc de la Mairie et du rond-point de la chasse ne nous semblent pas présenter un intérêt primordial.
A l'inverse, nous constatons depuis le début du mandat peu d'investissements prévus sur l'entretien et la rénovation du bâti, notamment pour les écoles ou les gymnases, alors que ces bâtiments sont utilisés par un grand nombre de Beauchampois. Aussi, le groupe Beauchamp Renouveau s'abstiendra sur ce vote. »

Le Conseil municipal **DECIDE, par 23 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS »** (Mme Nordmann, M. Jenny, M. Manac'h, Mme Pirès, Mme Barroca)

- **De solliciter le fonds de concours** de la Communauté d'agglomération en vue de participer au financement de ces opérations,
- **D'autoriser Madame le Maire à signer** tous documents relatifs à cette demande et notamment la convention bipartite pouvant intervenir dans ce cadre entre la ville et la Communauté d'agglomération

6 Acquisition de la parcelle cadastrée AK 990 sise 175, chaussée Jules César

La mise en vente de la propriété cadastrée AK 989 et 990, située au 175 chaussée Jules César a conduit la ville à solliciter le propriétaire pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AK 990 qui présente un intérêt pour un usage communal, notamment dans le cadre de l'élargissement de la voirie avenue de la Concorde.

La commune a sollicité les domaines et la valeur vénale du bien considéré est estimée à 10 500 euros.

Par courrier en date du 28 janvier 2017, le propriétaire accepte la cession de la parcelle à la ville sur la base du prix fixé par les domaines, soit 10 500 € net vendeur.

Déclaration du groupe Beauchamp Renouveau *: « Chers Collègues, Le PLU voté en conseil municipal le 25 juin 2015 a été présenté par la majorité comme la plus stricte réponse à une obligation légale. Nous le contestions et le contestons toujours, l'obligation légale ne portant que sur le taux de 25% de logements sociaux. Les promoteurs et les particuliers qui ont analysé ce PLU se sont donc engouffrés dans cette énorme brèche et nous conduisent aujourd'hui à une situation paradoxale : les constructions et projets de constructions se multiplient, et nous éloignent tous les jours un peu plus de l'objectif des 25% de logement sociaux, ce qui nous conduit à une augmentation des pénalités infligées au titre du non-respect de la loi. Dans la présente délibération, on assiste une nouvelle fois à la division en 3 lots d'un terrain particulier. Nous attendons davantage de fermeté de la majorité pour freiner la construction pour du logement 100% privé en attendant que le PLU soit complètement remis à plat. Aussi, le groupe Beauchamp Renouveau votera « contre » cette acquisition »*

Le Conseil municipal **DECIDE, par 23 voix « POUR » et 5 « CONTRE »** (Mme Nordmann, M. Jenny, M. Manac'h, Mme Pirès, Mme Barroca) **d'autoriser Madame le Maire** :

- **à acquérir,** par voie amiable, **la parcelle cadastrée AK 990** pour 60 m², sis 175, chaussée Jules César à Beauchamp au prix de 10 500 euros, hors droits et hors frais liés à l'acquisition,
- **à signer** tous documents et actes notariés afférents à cette acquisition.

7 Révision du Plan des Itinéraires de Promenades et de randonnées du Val d'Oise

Le PDIPR (plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées), datant de 2006, doit être revu avant la fin de l'année par le Département. Pour ce faire une proposition du nouveau plan départemental est proposée aux communes (voir plan de Beauchamp ci-annexé).

Ainsi à l'analyse du PDIPR proposé sur le territoire de Beauchamp, on constate que les chemins ruraux sont dans leur ensemble identifiés.

Le Conseil municipal à l'unanimité, DECIDE :

- **De valider le projet de plan** concernant la commune de Beauchamp,
- **De s'engager à conserver le caractère public** et ouvert des voies et chemins inscrits au PDIPR,

- **De s'engager, en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin** ou d'une section de chemin inscrit au PDIPR, **à proposer au Conseil départemental un itinéraire de substitution** afin de garantir la continuité du tracé,
- **D'accepter le balisage**, la mise en place de panneaux et la promotion du circuit pour les chemins inscrits au PDIPR.

8 Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'installation d'un portail sur le lot 3, parcelle bâtie, sise 45, avenue Claude Sommer

Suite à la division de la propriété communale en 3 lots, le lot 3, parcelle bâtie (180 m² de surface habitable) sur un terrain de 704 m², ne dispose plus de portail.

La mise en place de ce portail, prévue dans le cadre du projet de cession, nécessite, au préalable, l'obtention d'une autorisation d'urbanisme.

Le Conseil municipal DECIDE, par 23 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS » (Mme Nordmann, M. Jenny, M. Manac'h, Mme Pirès, Mme Barroca) :

- **D'autoriser Madame le Maire à déposer une déclaration préalable** pour l'installation de ce portail sur le lot 3, parcelle bâtie, et **à signer** tous documents y afférents.

9 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local.

L'Etat met en place un fonds de soutien à l'investissement public local et Monsieur le Préfet du Val d'Oise a indiqué réserver une partie de l'enveloppe de ce fonds aux signataires du Contrat d'Intérêt National « aux franges de la forêt de Pierrelaye ».

Considérant que les travaux prévus sur les bâtiments communaux sont éligibles, la ville souhaite bénéficier de ce soutien financier de l'Etat.

A. En matière de rénovation thermique et transition énergétique

- Ecole maternelle Anatole France : réfection complète de la chaufferie et isolation thermique de la toiture : 129 500 € HT.
- Ecole maternelle La Chesnaie : réfection de l'isolation thermique de la toiture terrasse : 42 500 € HT.

Le coût total des travaux est estimé à 172 000 € HT.
La subvention demandée est de 70 % soit 120 400 €

B. En matière de mise aux normes des équipements publics

Pour 2017, les travaux de mise en accessibilité des ERP communaux s'élèvent à 138 000 € HT.
Le coût total des travaux est de 138 000 € HT.
La subvention demandée est de 70 % soit 96 600 €

Le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE :

- **De solliciter l'aide financière de l'Etat à hauteur de 70 %** du montant total HT des travaux au titre du soutien à l'investissement public local et notamment la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique et de mise aux normes des équipements publics,

- **D'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier** de demande de subvention et à signer tous documents y afférents.

10 Modification des modalités de vente d'un bien communal bâti, sis45, avenue Claude Sommer à Beauchamp.

Par délibération en date du 29 Septembre 2016, le Conseil municipal avait décidé de procéder à la mise en vente du lot 3, parcelle bâtie (180 m² de surface habitable) sur un terrain de 704 m², pour un montant net vendeur de 440 000 €, étant entendu que la première offre ferme satisfaisant ce prix serait retenue.

Aujourd'hui, une agence immobilière, présente un candidat sérieux pour cette cession au prix net vendeur de 420 000 €.

Déclaration du groupe Alternative Citoyenne pour Beauchamp *: « Dans la continuité de notre vote au CM du 29/09/16, nous estimons que tout n'a pas été fait pour optimiser cette vente dès les premiers jours et que le prix a été baissé trop rapidement. Avec une différence de 50 000 € par rapport au 1er prix envisagé par le conseil municipal, nous abstenons sur cette modification des modalités de mise en vente ».*

Le Conseil municipal **DECIDE, par 20 voix « POUR » et 8 « ABSTENTIONS »** (Mme Nordmann, M. Jenny, M. Manac'h, Mme Pirès, Mme Barroca, M. Planche, M. Seigné, Mme Takacs)

- **De valider ce prix de vente total avec la commission de 434 000,00 €,**
- **De valider le paiement de la commission** à l'Agence Guy Hoquet Immobilier de Beauchamp **pour un montant de 14 000,00 €,**
- **De valider le prix net vendeur de 420 000,00 €,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer** l'acte authentique et tous actes y afférents.

11 Refus de transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Val Parisis

Une disposition de la loi ALUR prévoit le transfert automatique à la Communauté d'agglomération Val Parisis de la compétence Plan Local d'Urbanisme à compter de mars 2017. Les communes membres de cet établissement de coopération intercommunale peuvent s'opposer à la mise en œuvre automatique de cette disposition si, dans les trois mois précédents la date de transfert effectif au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose.

Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme qui permet aux communes et aux Conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre. Des documents intercommunaux de planification (SCOT, PLH, PDU...) viennent par ailleurs compléter.

Déclaration du groupe Alternative Citoyenne pour Beauchamp *: « Nous sommes aussi convaincus du caractère inopportun d'un tel transfert de compétence. Néanmoins, il reste important de mutualiser tous les services et les compétences qui œuvrent dans ce domaine.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **De valider le refus de transfert de la compétence PLU** à la Communauté d'agglomération Val Parisis

12 Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au titre du dispositif ARCC-ECOLE

La commune envisage de réaliser la dernière tranche des travaux de voirie dans le périmètre scolaire durant les prochaines vacances scolaires d'été. Opération estimée à 290 000 € HT.

Ce projet peut bénéficier de subvention du Conseil Départemental au titre du dispositif ARCC – ECOLE (aide aux routes communales et communautaires – école). Le montant plafond des travaux subventionnables est fixé à 80 000 € et le taux de subvention retenu pour la commune de Beauchamp est de 45 %.

Le Conseil municipal **DECIDE, par 23 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS »** (Mme Nordmann, M. Jenny, M. Manac'h, Mme Pirès, Mme Barocca)

- **De solliciter auprès du Conseil départemental du Val d'Oise, une subvention à hauteur de 36 000 €,** soit 45 % du montant plafonné à 80 000 € HT,
- **D'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention** et à signer tous documents y afférents.

13 Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au titre du dispositif ARCC-VOIRIE

La commune envisage de réaliser des travaux de voirie avenues Claude Sommer et Balzac. Opération estimée à 525 000 €.

Ce projet peut bénéficier de subvention du Conseil Départemental au titre du dispositif ARCC – VOIRIE (aide aux routes communales et communautaires – voirie). Le montant plafond des travaux subventionnables est fixé à 200 000 € et le taux de subvention retenu pour la commune de Beauchamp est de 22,50 %

Déclaration du groupe Beauchamp Renouveau : *« Chers Collègues, Comme nous l'avons expliqué dans notre déclaration sur la délibération n°5, nous manquons de visibilité sur le type de travaux envisagé sur ces voies et sur un plan pluriannuel des travaux envisagés dans le reste de la ville.*
Aussi, le groupe Beauchamp Renouveau s'abstiendra sur ce vote. »

Le Conseil municipal, **DECIDE, par 23 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS »** (Mme Nordmann, M. Jenny, M. Manac'h, Mme Pirès, Mme Barocca) :

- **De solliciter auprès du Conseil départemental du Val d'Oise, une subvention à hauteur de 45 000** €, soit 22,50 % du montant plafonné à 200 000 € HT ;
- **D'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention** et à signer tous documents y afférents.

14 Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au titre du dispositif FONDS SCOLAIRE

La commune envisage de réaliser les travaux de rénovation suivants à l'école élémentaire Pasteur :
- la réfection des peintures murales et revêtements de sols dans des classes,
- la réparation de l'auvent à l'entrée de l'établissement.

Ces travaux estimés à 35 000 € HT peuvent bénéficier de subvention du Conseil départemental au titre du dispositif FONDS SCOLAIRE. Le montant plafond des travaux subventionnables est fixé à 30 000 € et le taux de subvention retenu pour la commune de Beauchamp est de 35 %.

Le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- **De solliciter auprès du Conseil départemental du Val d'Oise, une subvention à hauteur de 10 500 €,** soit 35 % du montant plafonné à 30 000 € HT,
- **D'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention** et à signer tous documents y afférents.

15 Modification du temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.

Au vu de la diminution des inscriptions aux cours de piano pour la saison 2016-2017, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, permanent à temps complet, soit 20h hebdomadaires.

Cette diminution de son temps de travail de 2 heures hebdomadaires étant égale à 10% du temps de travail initial de l'emploi, il n'y a pas lieu de supprimer ce poste mais simplement de le modifier.
En effet, cette diminution de 10% du nombre d'heures afférent au poste ne prive pas le bénéficiaire de l'affiliation à la CNRACL. Le seuil d'affiliation pour les assistants d'enseignement artistique étant fixé à 15h.

Le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi de professeur de piano, assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, est porté, à compter du 1er mars 2017, de 20 heures à 18 heures.

Le Conseil municipal DECIDE, par 20 voix « POUR » et 8 « ABSTENTIONS » (Mme Nordmann, M. Jenny, M. Manac'h, Mme Pirès, Mme Barocca, M. Planche, Mme Takacs, M. Seigné)

- **De modifier le temps de travail de l'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe de 20 heures à 18 heures hebdomadaires.**

16 Création d'un poste de responsable du secteur social et du développement socio-culturel.

Suite à la mutation de l'actuelle responsable de l'espace Jules César, la commune procède au recrutement de son(sa) remplaçant(e).
Le poste est ouvert au grade des attachés territoriaux. Toutefois, au vu des candidatures, la commune souhaite ouvrir le poste à la filière sociale au grade des conseillers socio-éducatifs et prévoir également la possibilité d'un recrutement d'un agent contractuel.

Il est nécessaire pour se faire de créer un poste de responsable du secteur social et du développement socio-culturel à temps complet, à compter du 1er mars 2017.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière Administrative, grade des attachés ou de la filière sociale, grade des conseillers socio-éducatifs.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 (pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984).

Il devra, dans ce cas, justifier d'un diplôme supérieur dans le domaine social ou être doté d'une expérience professionnelle significative dans ce secteur.

Sa rémunération sera fixée sur la base de l'échelonnement indiciaire de grade d'attaché ou de conseiller socio-éducatif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE

- **De créer un poste de responsable du secteur social et du développement socio-culturel, à temps complet, à compter du 1er mars 2017**
- **D'adopter le tableau des effectifs**
- **D'autoriser Madame le Maire à recruter si besoin un agent contractuel** et à signer tout document relatif à ce dossier

17 Approbation d'une convention concernant le détachement d'une psychologue auprès de la ville de Beauchamp par la sauvegarde du val d'Oise.

Le fonctionnement et le financement du détachement d'une psychologue auprès de la ville de Beauchamp par la Sauvegarde du Val d'Oise doit faire l'objet d'une convention annuelle.
La psychologue est détachée pour 15 heures hebdomadaires :

- lundi de 9h à 12h,
- mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Ces missions sont :

- Gestion du point écoute parents/enfants,
- Animation du Lieu d'Accueil Enfants/Parents,
- Prise en charge de personnes et/ou de leur famille porteuse ou non de handicap,
- Accompagnement des agents dans leurs pratiques professionnelles,
- Production de bilans.

Bilan :

Point Ecoute Familles : 206 entretiens en 2016 (43 familles, 60 adultes et 79 enfants). Les problématiques repérées au sein des familles sont variées : conflit parental, conflit conjugal, difficultés socio-économiques, addiction, pathologie psychique, références identitaires, culturelles et modes d'éducation.

La psychologue accompagne les familles par un soutien psychologique et des conseils éducatifs. En fonction de la situation, la psychologue travaille en partenariat (écoles, PMI, assistantes sociales, Point d'Informations Jeunesse de la ville, le CCAS de la ville, les référents sociaux du CADA) et/ou oriente les familles (Laep, PIJ, thérapeute).

Lieu d'Accueil Enfants Parents : La psychologue a effectué 17 séances en 2016 (mardi matin), il y a eu 33 séances avec une moyenne de 14 enfants et 9 adultes par séance.

Soutien aux professionnels : L'intervenante réalise un travail d'observation des équipes professionnelles avec une analyse des pratiques professionnelles, elle participe aux réunions pédagogiques avec les assistantes maternelles et les différentes équipes.
En 2016, il y a eu une vingtaine de réunions avec l'équipe du multi-accueil et 9 réunions avec les assistantes maternelles.

Le montant annuel de cette prestation est de 35 383,02 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve et autorise Madame le Maire à signer la convention avec Sauvegarde du Val d'Oise pour la mise à disposition d'une psychologue.

18 Approbation de l'avenant n°1 de la convention avec le CNG organisant la mission d'un médecin auprès de la commune de Beauchamp.

La convention avec le CNG (Centre National des Praticiens Hospitaliers) permet à la Commune de Beauchamp d'obtenir un médecin Hospitalier pour effectuer des vacations auprès des enfants du multi-Accueil de la commune de Beauchamp, pour une durée de 12 mois.
Le médecin intervient à raison de 3 heures de vacations les lundis.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire **à signer l'avenant n°1 de la convention avec le CNG** organisant la mission d'un médecin auprès de la commune de Beauchamp.

19 Informations diverses

Point par rapport aux nouvelles mutualisations proposées par la communauté d'agglomération Val Parisis :
- Salubrité des logements : nous avons répondu favorablement.
- Instruction des autorisations du droit des sols : nous avons répondu favorablement.
- Collecte et traitement des dépôts sauvages : nous avons répondu négativement car ceux-ci sont peu fréquents sur le domaine public.
- Conseiller prévention : nous avons répondu favorablement.

Démenti
Il nous faut démentir une accusation grave diffusée dans un tract :
- Je n'ai jamais refusé de vendre un terrain municipal à la société des Cars Lacroix pour son extension puisque cette dernière ne me l'a jamais demandé.
- La ville de Beauchamp n'a pas de terrain dans la zone Industrielle (UI) Est, en dehors du bassin de rétention des eaux pluviales.
- Le Maire n'a donc pas pu refuser de vendre un terrain qui n'existe pas ...
- Les autres terrains de Pontalis, appartenant à la ville, sont en zone naturelle (N).

Je tenais à dénoncer ces allégations, à caractère diffamatoire, qui instrumentalisent un acteur majeur de notre tissu économique à la seule fin de me porter atteinte et au prix du trouble semé dans l'esprit de nos concitoyens.
Pour votre bonne information sur cette affaire, vous trouverez, sur le site de la commune, le courrier que m'a adressé le Président des Cars Lacroix.

20 Applications des articles 22 et 23 du règlement intérieur

Question orale de M. PLANCHE : « L'article 3 de la Loi du 6 novembre 1962 encadre les conditions requises pour être candidat à l'élection présidentielle de la république au suffrage universel.
Sont habilités, entre autres, pour parrainer un candidat les élus suivants :
- Les Députés ;
- Les Sénateurs ;
- Les membres du Parlement européen élus en France et ressortissants français ;
- Les Présidents des organes délibérants des métropoles, des communautés urbaines, des communautés d'agglomération, des communautés de communes ;
- Les Conseillers de Paris et de la métropole de Lyon ;
- Les Conseillers Départementaux et Régionaux ;
- ...

En 2012, 47 413 élus pouvaient parrainer un candidat à l'élection présidentielle. La procédure de parrainage est placée sous le contrôle du Conseil Constitutionnel. Dernièrement, plusieurs réformes du système ont été proposées :
- Proposition d'élever le seuil de 500 à 1 000 signatures ;
- Proposition de la commission de rénovation et de déontologie de la vie publique d'un parrainage citoyen. Dans ce système, seuls les candidats ayant recueilli un seuil minimum de 150 000 parrainages de citoyens pourraient concourir ;
- ...
Aujourd'hui, certains Maires, avant de donner leur parrainage, proposent un vote spécifique en Conseil Municipal. Madame le Maire, pouvez-vous nous dire si vous comptez proposer aux élus du Conseil Municipal la désignation d'un candidat aux élections présidentielles ou souhaitez-vous donner votre parrainage en votre âme et conscience ?
Si vous optez pour le deuxième choix, pensez-vous nous communiquer le nom du candidat que vous souhaitez soutenir ? »

Réponse de Madame OCCIS : « Monsieur Planche, comme vous le savez, le Code des Collectivités Territoriales, dans son article L2121-19, stipule que les questions orales doivent traiter des affaires de la commune. Je ne crois pas que ce sujet rentre réellement dans les problématiques de gestion de la ville.
Je me permets toutefois de vous rappeler que la liste « Beauchamp à Votre Image » regroupe toutes les sensibilités en refusant tout alignement sur quelque parti que ce soit. C'est une équipe de rassemblement où tous les talents sont réunis au-delà des clivages traditionnels.
Fidèle à cette éthique, elle reconnaît donc à chacun de ses membres, comme à chaque conseiller évidemment, une liberté totale de ses choix. Ce principe prive donc de tout fondement la question d'un vote du Conseil municipal visant à désigner tel ou tel candidat à l'élection présidentielle.
Le parrainage est une possibilité donnée, notamment, aux maires (environ 36 000 sur 42 000 personnes potentielles). C'est un acte personnel et volontaire. C'est donc en mon âme et conscience, qu'à titre personnel, je parrainerai le candidat de mon choix, en me conformant scrupuleusement à la procédure de parrainage. »

●○●○●○

Question orale de M. SEIGNÉ : « Dans votre discours prononcés à l'occasion des vœux 2017, vous mettez en avant l'installation d'un Comité de Développement Urbain, composé de Beauchampois et d'élus, dont la mission est de "réfléchir au futur et de permettre aux citoyens d'œuvrer à la préparation des décisions sur toutes les thématiques et tous les dossiers en lien avec les questions d'urbanisme et d'habitat". Nous tenions à rappeler que sa mise en place fait suite à notre demande formulée au conseil municipal du 18 février 2016.
Découvrant lors du conseil municipal du 15 décembre 2016 que notre groupe n'avait pas été convié depuis le 18 octobre 2016 et que des réunions se sont tenues depuis cette date, pouvez-vous nous indiquer les travaux réalisés par ce comité depuis son installation ?
- Le nombre et la nature des projets de futures opérations qui ont fait l'objet d'une évaluation de ce comité mais qui n'ont, à ce jour, pas fait l'objet d'un dépôt de permis de construire ? Comment ont été prises en compte ces évaluations ?
- Le nombre, la nature et la localisation d'opérations qui ont fait l'objet d'une évaluation de ce comité et d'un dépôt de permis de construire ? Comment ont été prises en compte ces évaluations ?
- Le nombre, la nature et la localisation d'opérations qui ont fait l'objet d'une évaluation de ce comité et d'un dépôt de permis de construire ? Comment ont été prises en compte ces évaluations ?

- Le nombre et la nature d'opérations qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation de ce comité mais d'un dépôt de permis de construire ?
- Enfin, hormis le cahier de recommandations architecturales, paysagères et environnemental que nous demandions également lors du conseil municipal du 18 février 2016, quelles ont été les autres productions du Comité de Développement Urbain en projet ou appliquées à ce jour ?
Pour une information utile aux élus, pouvez-vous transmettre les compte-rendu aux conseillers municipaux, bien entendu, en rendant anonyme les projets qui n'ont pas fait l'objet de dépôt de permis de construire et en indiquant le calendrier des prochaines réunions ? »

Réponse de Madame OCCIS : « Le Comité de Développement Urbain (CDU) s'est réuni le 26 novembre. Deux points étaient à l'ordre du jour :

- la rédaction d'une charte avec les promoteurs immobiliers
- La préparation de la définition du périmètre de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en amont de la commission d'urbanisme

Une réunion était prévue le 4 février. Elle a été annulée car il n'y avait pas d'éléments significatifs à soumettre, étant donné que, d'une part, la consultation pour le choix d'un nouveau cabinet d'urbanisme avait échouée, et que d'autre part, il n'y avait pas de nouveaux projets immobiliers.
Le CDU, instance de concertation, aura un rôle primordial dans la révision allégée du PLU. »

●○●○●○

Question orale de Mme TAKACS : « Plusieurs villes de la communauté d'agglomération Val Parisis ont d'ores et déjà fait le choix de transférer leur bibliothèque.
Vous annoncez, dans le Débat d'Orientations Budgétaires, vouloir relancer la politique culturelle de notre ville qui en a bien besoin.
Dans ce cadre, pouvez-vous nous dire quels sont vos objectifs concernant notre bibliothèque municipale ? »

Réponse de Madame OCCIS : « Le propos est de redéfinir, dans le cadre d'un nouveau projet d'établissement, les objectifs de la bibliothèque Joseph Kessel.
L'ambition est multiple, il s'agit, par exemple :
- de s'engager sur la voie de la « bibliothèque troisième lieu », concept qui consiste à concevoir la bibliothèque d'abord comme un espace social,
- d'aller au devant des publics comme par exemple avec l'opération « bibliothèque hors les murs »,
- de redéfinir la politique d'acquisition et d'articuler la place du numérique dans l'offre,
- de renforcer les collaborations avec les autres services municipaux mais aussi avec des partenaires comme l'éducation nationale.

La finalité étant à la fois d'accroître la fréquentation et le prêt auprès des différents publics. »

●○●○●○

Question orale de M. MANAC'H : « Suite à la délibération prise en CM du 15 décembre 2016 concernant la révision du régime indemnitaire de la police municipale, pouvez-vous nous indiquer :
- si des recrutements ont été effectués,
- combien d'agents ont quitté la commune,
- l'effectif actuel de la police municipale. »

Réponse de Madame OCCIS : « Comme je l'ai annoncé au dernier Conseil municipal, plusieurs agents nous quitteront très prochainement afin de rejoindre des villes qui ont fait le choix d'armer leurs policiers. Ce même motif, nous empêche de recruter afin de remplacer un départ à la retraite (1er février) et trois mutations (1er mars, 15 mars et 26 mars).
A partir du 15 mars, l'effectif, sur le terrain, sera réduit à 2 policiers municipaux. »

●○●○●○

Question orale de Mme PIRES : « Un certain nombre de logements situés dans les écoles ont été ouverts à la location privée. Pourriez-vous nous indiquer :
- le nombre de logements occupés
- Le nombre et la liste de ceux qui sont vacants,
- le montant de la recette perçue pour ces loyers en 2016 »

Réponse de Madame OCCIS : « Les 13 logements, situés dans l'enceinte des groupes scolaires, sont occupés.
Le montant de la recette perçue pour ces loyers en 2016 est de : 68 400 €. »

●○●○●○

Question orale de Mme NORDMANN : « Nous souhaiterions connaître l'avancement des constructions de logements collectifs, à savoir : date de commencement des travaux et toute information nécessaire à la réalisation de ces constructions dont vous disposeriez concernant :
- Chaussée Jules César (promoteur Promogim),
- Avenue du Général de Gaulle (promoteur Nexity),
- Avenue du Général Leclerc (garage Peugeot)
- Avenue de la Butte de la Bergère,
- Avenue de l'égalité (238 logements) »

Réponse de Madame OCCIS : « Voici l'avancée sur les dossiers de construction en cours :

- ✓ Chaussée Jules César (promoteur Promogim) : Le permis de construire a été accordé, les délais de recours sont purgés. Le début prévisionnel des travaux serait septembre 2017.
- ✓ Avenue du Général de Gaulle (promoteur Nexity) : Le permis de construire a été accordé, les délais de recours sont purgés. Le début prévisionnel des travaux serait avril 2017.
- ✓ Avenue du Général Leclerc (garage Peugeot) : le permis de construire est en cours d'instruction. L'arrêté du permis de construire est attendu pour mars 2017.
- ✓ Avenue de la Butte de la Bergère : Il y a un problème de maîtrise foncière. Le promoteur est en discussion avec le(s) propriétaire(s) concernés. »
- ✓ Avenue de l'égalité : Pour le moment tout est bloqué car il y a des difficultés pour relocaliser l'activité de la société MP DEPANNAGE (son besoin : environ 8000 m2 avec bâtiments adaptés). Il faut savoir que les communes voisines sont très réticentes pour accueillir cette activité dans leurs zones d'activités.

●○●○●○

Question orale de M. JENNY : « Pourriez-vous nous indiquer l'avancement des projets mutualisés avec la Communauté d'Agglomération de Val Parisis concernant :
- L'installation des bornes de rechargement électrique : le nombre prévu, les lieux et la date prévue ?
- L'installation de la fibre : date prévue ? »

Réponse de Madame OCCIS : « Cinq bornes de rechargement électrique devraient être installées courant 2017 : chaussée Jules César (à proximité de l'intersection rue Denis Papin), parking de la poste, parking Salengro, stade et parking mairie.
Les travaux de construction des 13 points de mutualisation de la fibre optique sont en cours de réalisation. La construction du réseau devrait être achevée cet été et la commercialisation pourrait démarrer courant dernier trimestre 2017. »

●○●○●○

Question orale de Mme BARROCA : « Dans votre éditorial de janvier 2017, vous avez indiqué que la révision allégée du PLU nécessitait une enquête publique. Celle-ci devait être ouverte en mairie dès la mi-janvier. Or, devant la réponse infructueuse à l'appel d'offres concernant le changement de cabinet d'urbanisme, l'ouverture de cette enquête a été reportée. Aussi, pouvez-vous nous indiquer :

- Si un nouvel appel a été lancé et dans l'affirmative :
- les dates de clôture,
- le nouveau calendrier envisagé pour cette consultation publique. »

Réponse de Madame OCCIS : « Je tiens à préciser, pour éviter toute confusion, que je n'ai jamais indiqué, dans le cadre de l'éditorial de janvier 2017, que l'enquête publique de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) serait ouverte en mairie dès la mi-janvier car ce serait méconnaître le déroulement de cette révision, déroulement qui vous a été explicité lors du Conseil municipal du 15 décembre 2016.
J'ai écrit : « Cette révision, nécessitant un important travail de concertation et une enquête publique, prendra de 6 à 9 mois. N'hésitez pas à participer : un registre d'observations recueillera vos idées et vos remarques en Mairie dès la mi-janvier. »
Avant l'enquête publique, le cabinet d'urbanisme, après une large concertation, doit établir les termes des modifications que l'on entend effectuer au PLU afin que le Conseil municipal puisse arrêter le projet de la révision allégée du PLU. L'enquête publique, qui suivra, est envisagée après les vacances d'été.
La consultation, pour le choix d'un cabinet d'urbanisme, a été relancée (11 prestataires consultés). Elle se terminera le 20 mars 2017. »

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le jeudi 30 Mars 2017 à 20h30 en Mairie

La séance est levée à 23h07

BEAUCHAMP, le 24 février 2017

Le Maire

Francine OCCIS